

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

OCTOBRE 1726.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que, & Marchand Libraire.

---

M. DCC. XXVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur*

## AVIS AU PUBLIC.

**C**E Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, &c.

# LA CLEF DU CABINET <sup>247</sup>

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

Octobre 1726.

## A R T I C L E I.

Contenant la suite de l'Ecrit intitulé, *Lettre écrite à l'un des Membres du Parlement de la Grande Bretagne, au sujet des Adresses présentées au Roi par les deux Chambres le premier & 2. Fevrier, & des Discours qu'on y a tenu à cette occasion.*

I. **L**E commencement de la pièce suivante se trouvant partie dans le Journal de Juillet, & partie dans celui d'Août p. 63. & 155., on pourra y avoir recours.

La matiere concernant le Traité d'*Hannover*, de même que ce qui s'est passé de plus interessant, depuis le Traité d'*Utrecht*, qui y est traitée, merite une attention singuliere, & c'est ce qui m'a déterminé à l'insérer, tout de suite au commencement de ces Memoires, où on pourra la lire avec plus de satisfaction & d'utilité.

..... On ne laissa pas d'en former le dessein ;  
( voyez *Fuillet & Août.* ) & comme il arrive

R 2            quel-

quelques fois, qu'un grand mal devient la source d'un grand bien, la rupture de la Neutralité d'Italie fournit l'occasion d'y réussir. La negociation en avoit été menagée de longue main. L'Abbé du Bois avoit vû le Roi de la Grande Bretagne en Hollande, & ensuite le Ministre Imperial y étoit intervenu à Hanover. Au commencement, il ne s'agissoit pas de proposer à l'Empereur une Renonciation formelle à la Couronne d'Espagne & des Indes, moins encore la preference de la Maison de Savoye à son propre Sang, au défaut de la Famille regnante. Mais, dans la suite, la negociation se tourna de maniere, que Sa Majesté Imperiale y consentit, portée à cela, par la consideration du repos de l'Europe, qui sembloit pouvoir être affermi par-la d'une maniere stable & permanente, & qui prevalut auprès d'Elle sur toute autre. Elle fit plus, car Elle consentit à l'établissement au milieu de l'Italie, d'un Prince d'une Maison Puissante, & avec qui elle étoit alors en Guerre ouverte. Ainsi les conditions de la Quadruple Alliance furent arrêtées à sa Cour, & ensuite signées à Londres le 22. Juillet 2. Août 1718. Elle n'y trouva pour toute satisfaction que la Sicile, avec quelques modifications sur les Traitez qu'Elle avoit avec la Maison de Savoye; & cela, en échange du Royaume de Sardaigne, qui a passé par maniere de compensation, au Prince, qui la possède presentement. Les autres articles sont connus. Le Droit de succeder aux Couronnes de France & de la Grande-Bretagne y est confirmé & garanti, de même que les Royaumes & Etats possédés par les Puissances contractantes.

Le Roi d'Espagne refusa d'abord son accession. Mais elle suivit le 26. Janvier 1720. & fut signée

gnée de toutes les Parties à la Haye le 17. Fevrier suivant.

Il ne restoit plus après cela, pour mettre la dernière main à cette Paix si long tems désirée, que de convenir aussi des articles entre l'Empereur & le Roi d'Espagne qui n'avoient pû être réglés par le Traité de la Quadruple Alliance, & qui par cette raison, avoient été renvoyés à un Congrèz postérieur. Il se tint à Cambrai après des delais infinis, sous la mediation des deux Couronnes, mais sans pouvoir en venir à une negociation formelle; & même les Ministres Impériaux furent obligés d'attendre huit mois la réponse à leur dernier Memoire, dans lequel on n'avoit demandé autre chose, sinon, que les Mediateurs voulussent proposer leurs expedients; de sorte qu'au bout de trois ou quatre ans, on s'y trouva aussi peu avancé que le premier jour. Enfin on ne sçait pas ce qui en seroit arrivé, si le Roi d'Espagne poussé d'un saint mouvement (soit dit en general & pour ne point parler des particularitez qui touchèrent le cœur de ce Prince) n'avoit pris la resolution, d'envoyer un de ses principaux Ministres à l'Empereur, avec offre de finir cette affaire entr'eux à l'amiable. La réponse qu'on lui donna fut, que Sa Majesté ne s'éloigneroit jamais des Traitez & engagemens qu'elle avoit, mais que si sans y rien changer, on pouvoit trouver les moyens d'éclaircir & de lever les obstacles, qui jusqu'alors avoient empêché le progrès de la Negociation, on en seroit bien aise. Ce fut le Préliminaire des Conférences qu'on tint avec lui, & le dessein étoit de renvoyer la conclusion du Traité au Congrès, selon son institution; mais les differens qui survinrent alors entre les Cours de France & d'Espagne à l'occasion du renvoi de

l'Infante, en empêcherent l'effet ; le Roi Catholique ayant déclaré qu'il ne vouloit plus traiter par la médiation du Roi Très Chrétien. Or comme le Roi de la Grande Bretagne déclara au même tems qu'il ne vouloit pas se séparer de la France, en se chargeant seul de cette médiation, l'affaire de la Paix se trouva dans un état à devoir être nécessairement, ou abandonnée, ou continuée jusqu'à la conclusion ; sans intervention de Mediateurs.

Vous êtes, Monsieur, équitable & droit. Dites-moi, je vous prie, ce qu'il vous semble que l'Empereur pouvoit & devoit faire en cette occasion. Sa pieté, son amour paternel pour ses Sujets, & ses soins constans à procurer le bien public de l'Europe, pouvoient-ils lui permettre de rejeter la Paix, par la seule crainte qu'étant traitée immédiatement entre les Parties intéressées, sans préjudice de personne, elle ne seroit, peut être, pas agréable à ceux qui pouvoient souhaiter que cette grande querelle demeurât plus long-tems indecise ? On se plaint chez vous du secret que l'on y a observé, par une raisonnable déférence, pour les sentimens de Sa Majesté Catholique, & l'on ne fait pas reflexion, que pendant toute la durée du Congrès de Cambrai, les Negociations particulieres entre vôtre Cour & celle de France & d'Espagne, ont été continuelles & fort vives, & que même avant ce Congrès, dès l'an 1721., il s'étoit fait un Traité à Madrid, dont l'Empereur n'a jamais eu aucune connoissance. Jugez si cette conduite pouvoit pas donner de legitimes soupçons ; & si après cela, on est bien fondé à se plaindre du secret de la Négociation de Vienne, qui d'ailleurs ne pouvoit pas être traitée autrement ; vôtre Cour ayant déclaré par avance, qu'elle ne vouloit pas s'en mêler séparément de la France, de sorte qu'on n'auroit

n'auroit pû lui en offrir la communication, sans s'exposer a un second refus, qu'on n'eut pas été bien aisé d'éluyer; & que tout ce qu'on a pû faire a été de la donner, comme on a fait, immédiatement après la signature.

Mais ce qui passe l'imagination, est qu'après avoir vû ces Traitez, & après la lecture qui en a été faite dans les deux Chambres, on ne laisse pas d'y avancer, *qu'ils tendent au renversement de l'équilibre des Puissances de l'Europe.* Le Traité de Paix, qui est, sans doute, celui dont on veut parler, ne contient pas autre chose, du moins à cet égard, que celui de la Quadruple Alliance. Elle y est rapellée, confirmée, & ratifiée dans les termes les plus précis. *La base, le fondement, & la regle constante de cette Paix, dit l'Article II., est & sera le Traite fait à Londres le 22. Juillet vieux stile, & 2. Août stile nouveau; avec les conditions de Paix y contenues, approuvées & mutuellement acceptées en force de Pacte perpetuel, par Sa Majesté Imperiale & Catholique le même jour, & par le Roi Catholique à Madrid le 20. Janvier, & à la Haye le 17. Fevrier 1720.* Après quoi suivent spécifiquement les dispositions de la Quadruple Alliance, avec les Actes entiers des deux Renonciations reciproques de l'Empereur & du Roi d'Espagne, de sorte que si l'on peut dire de ce Traité, qu'il renverse l'équilibre des Puissances de l'Europe, il faut convenir en même-tems, que c'est en confirmation de la Quadruple Alliance, ce qui seroit une absurdité, sur tout dans la bouche d'un Ministre Anglois, puisque c'est en partie l'ouvrage de Sa Majesté Britannique, & qu'elle y a eu la principale part.

Il est vrai, que dans le sens d'un de ses Ministres, ce renversement prétendu, ne seroit une

*suivie*

suite du Traité de Paix, qu'en tant qu'il suppose;  
 Que si l'on recherchoit avec soin, le motif de la  
 Reconciliation imprevüe de l'Empereur avec le Roi  
 d'Espagne, on auroit lieu de croire, qu'elle avoit sa  
 source dans le dessein, que la Maison d'Autriche  
 n'abandonne jamais de rendre l'Empire hereditaire  
 dans sa Famille; Que l'Empereur n'ayant point  
 d'Enfans mâles, on lui avoit apparemment proposé  
 le mariage de sa Fille ainée avec l'Infant Dom Char-  
 les, & que si ce Mariage venoit à se conclure, les  
 Enfans qui en naîtroient pourroient un jour réunir  
 en leur personne, non seulement les Etats hereditai-  
 res de la Maison d'Autriche, & l'Empire d'Alle-  
 magne, mais aussi la Monarchie d'Espagne, & en-  
 suite, peut être, celle de France. Mais avec la per-  
 mission de ce Ministre, on peut lui répondre, que  
 s'il est permis en des matieres si importantes, d'at-  
 tribuer aux plus grands Princes des desseins tels  
 qu'on veut les supposer, sur des aparemment, sur  
 des peut-être, & sur des futurs contingens, rien  
 n'empêchera le premier venu de dire, que si on  
 recherchoit avec soin le motif de l'Alliance inopinée,  
 dernièrement conclüe à Hannover, on auroit lieu  
 de croire, qu'elle avoit sa source dans le dessein  
 qu'on n'y a jamais abandonné, de profiter avec loin  
 de toutes les occasions pour s'agrandir; que cette  
 Cour se trouvant aujourd'hui en état de prédo-  
 miner sur la plûpart des Puissances de l'Europe, &  
 oubliant tout ce que la Maison d'Autriche a fait  
 pour elle, se propose aparemment, de se mettre à la  
 tête d'une puissante ligue, sous prétexte en partie  
 des interêts de la Religion Protestante, dont elle  
 pourroit se faire déclarer Protectrice; & en par-  
 tie des prétendus Grièfs politiques de quelques  
 Princes de l'Empire, auxquels pourtant S. M. I.  
 n'a jamais donné aucun sujet; Que c'est, peut-être,

à cela que tendent les mesures prises dans le Traité de Hanover, contre l'Empire ; chose sans exemple, directement contraire aux devoirs & au serment de tout Electeur, Prince ou Etat de l'Empire, & dont les suites, si Dieu ne les détournoit, (a) conduiroient infailliblement au bouleversement general de l'Empire ; que c'est encore à cette même vûë, *qu'il semble*, qu'on doit attribuer la hauteur intolérable des Ministres qui ont été employez dans les affaires de Religion à Heidelberg, à Ratisbonne, en Saxe & en Pologne, l'Alliance de garantie contractée contre le Duc de Holstein Sleeswick ; la manière dont on s'y est pris pour acquérir le Duché de Brême ; la roideur avec laquelle on en a prétendu l'investiture, sans réfléchir aux précautions que l'Empereur est obligé de prendre en ces occasions ; & enfin les mouvemens qu'on s'est donné, & qu'on se donne encore actuellement en Suede, en Russie & en Hollande, pour y obtenir l'accession de ces Puissances au Traité de Hanover, contre leurs vrais intérêts, ce qui venant à réussir, & la Nation Britannique se trouvant engagée dans une Guerre, où l'on feroit sonner fort haut l'intérêt de ce Commerce, & celui de la Religion Protestante, seroit un grand moyen pour y établir le pouvoir absolu, & pour la subjuguier par ses propres armes ; *ce qui en renversant*  
de

(a) Voyez l'Analyse du Traité de Hanover, principalement sur l'Article V. & sur les Articles separez. On y a fait voir en peu de pages, mais démonstrativement, combien ils sont contraires aux Loix les plus sacrées de l'Empire, & qu'ils tendent manifestement au renversement des Libertez Germaniques, & à jeter le Corps entier dans une confusion anarchique, où la seule force tiendrait lieu de Droit.

de fonds en comble l'Equilibre des Puissances, rendroit precaires les libertez du reste de l'Europe; pour le maintien desquelles S. M. I. a fait de si grands efforts & sacrifié, comme l'on sçait, la principale partie de ses prétentions.

Voilà ce qui se pourroit dire, en raisonnant à la maniere de ce Ministre; mais sans insister sur cette espece de parodie, à laquelle d'ailleurs on ne prend pas plaisir, on se contentera de lui faire remarquer; que le prétendu dessein qu'il attribüe à la Maison d'Autriche, de vouloir rendre l'Empire hereditaire en sa Famille, est une vieille chimere, cent fois mise en avant par ses ennemis, & toujours démentie par la réalité des faits & des événemens; que la longue suite des Princes de cette Maison qui ont gouverné l'Empire, est une preuve évidente du contraire, puisqu'ils y sont tous venus par voye d'élection, selon les Constitutions de l'Empire; en sorte qu'il a toujours été libre aux Electeurs, de choisir entre les divers Competiteurs qui briguoient leurs suffrages, celui qu'ils jugeoient le plus propre à remplir dignement le Trône Imperial; & certainement on doit croire, que si l'on s'étoit mal trouvé du Gouvernement des Princes de la Maison d'Autriche, on ne seroit pas revenu à eux, toutes les fois qu'il a été question d'élire un Empereur, ou un Roi des Romains, depuis près de trois siècles.

Si Dieu fait la grace à l'Empereur de lui donner une posterité masculine, ce qui est fort à souhaiter pour le bien de toute l'Europe, les Serenissimes Electeurs seront en état de choisir le Successeur de l'Empire, ou en sa personne, ou en celle de tout autre Prince, qui pourroit leur sembler plus convenable.

On peut cependant assurer, à tout événement,

sur les connoissances qu'on en a, que bien que l'Empereur soit en droit de marier ses Princesses à qui, & comme il lui plaira, sans être obligé d'en attendre l'avis ou le consentement d'aucun Prince du monde; néanmoins sa propre sagesse, l'intérêt sincère qu'il prend au repos de l'Europe, & l'amour qu'il porte à ses bons & fideles Sujets, ne lui permettront jamais de perdre de vûe dans le Mariage de son heritiere, la maxime desormais établie de la separation perpetuelle des trois Monarchies, celle d'Autriche telle qu'il la possède presentement, celle de France, & celle d'Espagne; & que conformément à cela, son soin Royal & Paternel, sera toujours, en se tenant libre de tout engagement, aussi longtems qu'il sera possible, d'affermir l'union hereditaire & indivisible de ses Royaumes & Etats, selon la Pragmatique Sanction, qui en a été faite sous un seul & même Chef, qui tienne son siege en ses Etats hereditaires d'Allemagne, comme étant situez d'une maniere à pouvoir plus facilement & promptement pourvoir aux besoins de tous les peuples, & servir de Rempart à la Chrétienté.

On prend chez vous pour menace, & pour suffisante raison de mettre toute l'Europe en mouvement contre l'Empereur, la Reponse qu'on prétend avoir été donnée par ses Ministres, à ceux de S. M. Britannique, sur les plaintes qu'ils leur avoient faites de la Paix avec le Roi Catholique; *Que si le Roi de la Grande Bretagne persistoit à vouloir s'opposer au Traité de Vienne, Sa Majesté Imperiale se croiroit dispensée de continuer d'être Garante de la succession de la ligne Protestante à la Couronne Britannique, & que cela même pourroit avoir d'autres suites, par raport aux Etats hereditaires de S. M. en Allemagne.*

Remarquez.

Remarquez, je vous prie, Monsieur, que cette réponse suppose nécessairement, que S. M. Britannique avoit auparavant déclaré, qu'elle s'opposeroit au Traité que l'Empereur venoit de faire, & qu'elle n'avoit pû en être détournée, par les représentations amiables qui lui avoient été faites; car c'est l'unique sens qui se peut tirer de ces mots, *s'il persistoit à vouloir s'opposer*. Ainsi tout bien considéré, il se trouve que ce sont les Ministres Britanniques qui ont menacé, & non pas les Impériaux; & que la Réponse de ceux-ci ne contient autre chose, qu'une simple Déclaration du Droit que S. M. a de prétendre, qu'on lui tienne la foy promise par le Traité de la Quadruple Alliance, & qu'en cas d'infraction, ce Traité ne subsistera plus entr'elle & ceux qui l'auront enfreint, & qu'elle demeurera libre, *ipso facto*, des engagements qu'elle avoit pris avec eux, à leur avantage; sans préjudice néanmoins des autres Parties contractantes, qui demeureront fideles dans l'observation du même Traité. Cela est tellement conforme aux maximes du Droit Divin & Humain, que je ne crois pas avoir besoin de citations pour vous en convaincre.

Reste donc uniquement à sçavoir, si les voyes de fait, que le Roi de la Grande Bretagne pourroit employer, ou seul, ou de concert avec quelques Alliez, pour s'opposer à l'exécution de la Paix de Vienne, devroient être considérées, comme un infraction à la Quadruple Alliance: sur-quoi, Monsieur, je vous prie de trouver bon, que je vous renvoye encore une fois au Traité même de cette Paix, qui n'est tissé d'un bout à l'autre, que des articles & conditions de ladite Quadruple Alliance, de sorte qu'on ne peut pas violer l'un sans violer aussi l'autre.

Peut-être

Peut être me repondez vous, que l'Article XII. du Traité de Paix contient une garantie du Roi d'Espagne en faveur de *l'ordre de Succession que S. M. I., à l'exemple de ses Ayeux, a établi dans sa Serenissime Maison conformément aux Pactes anciens, &c.* Laquelle ne se trouve pas formellement exprimée dans la Quadruple Alliance; d'où il semble que la Cour de la Grande Bretagne pourroit bien s'y opposer, sans tomber pour cela dans le cas d'infraction.

C'est-à-dire, en autres termes, que si votre Cour le trouve bon, elle pourra, sous ce prétexte, soulever contre l'Empereur autant de Princes de l'Empire & d'autres, qu'elle y trouvera disposés; sans qu'il puisse pour cela se dispenser de lui fournir, en cas de besoin, réellement & de fait, les secours qu'il lui doit, pour le maintient de la Succession Britannique, & la Garantie generale de tous les Etats.

*Le reste pour le mois prochain.*

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le *Vent.*

### E N I G M E.

**D'Une obligeante humeur sans cesse j'ai vécu,  
Je tends les bras à tous & ne veux que leur  
aise;  
Et bien qu'à pas un d'eux ma façon ne déplaîse,  
Chacun pourtant me foule & me tourne le Cu.**

## ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Le Roi & la Reine allèrent le 21. Juillet en grand Cortège à l'Eglise de *Nôtre-Dame d'Atocha*, où L. M. assisterent au *Te Deum* qui fut chanté en actions de grâces de la convalescence de la Reine. L. M. étoient dans leur principal Carosse, qui est d'une richesse & d'une magnificence extraordinaire, & le Prince des *Asturies*, les Infants & les Infantes, suivoient dans divers autres Carosses, accompagnez des Seigneurs & Dames de la Cour. Le Carosse de L. M. étoit précédé de divers Détachemens des Gardes Espagnoles & Wallones, des Gardes du Corps & des Hallebardiers, & la marche étoit fermée par tous les Officiers des Ecuries Royales. Les rues par où L. M. passerent étoient ornées de riches Tapis: le soir lorsque la Famille Royale revint de l'Eglise, elle trouva tous les Balcons de la grande Place illuminez de flambeaux de cire blanche, & après que L. M. furent rentrées au Palais, on tira un très-beau feu d'artifice. Le 23. il y eut une course de Taureaux dans la Place *Major* en présence de L. M. & de la Famille Royale, qui fut exécutée avec tout l'ordre & la magnificence qui accompagnent ces sortes de Fêtes, & le Prince Emanuel de *Portugal*, qui étoit aussi placé sur un Balcon, parut fort satisfait de ce spectacle vraiment Royal. Les quatre Torreadors qui entrèrent dans la lice pour combattre, étoient Dom Juan Alvarez de Sotoma-

Sotomajor de *Luceña*, ayant pour Parain le Duc de Medina Celi; Dom Bernardino de la Canal de *Pino*, ayant pour Parain le Duc d'Osborne; Dom Juan Pedro de Zafra de *Grenade*, ayant pour Parain le Comte de Benal Cazar; & Dom Francisco Cautalejas d'*Osborne*, ayant pour Parain le Duc de Sessa. Chaque Cavalier fit son entrée dans la Place, suivi de cent Hérauts vêtus d'une très-riche livrée, & outre ces quatre Torreadors, il y eut encore plusieurs Toreros à pied qui combattirent contre les Taureaux avec une adresse surprenante. Cette Fête fut suivie d'un très beau feu d'artifice qui fut tiré devant le Palais, dont la façade étoit toute illuminée.

II. Le 24. le Roi, la Reine & les Infants partirent pour *St. Ildefonse*, & allerent coucher à l'*Escorial*. Comme c'étoit la première fois que la jeune Infante *Marie-Thérèse-Victoire* venoit à cette Maison Royale, l'Eglise de ce Château étoit toute illuminée, & cette Princesse fut reçue à la Porte par le Prince des *Asturies*, selon l'usage, qui veut que tout Infant ou Infante qui y vient pour la première fois, soit introduit par une personne de la Famille Royale. L'Infante ayant pris la place qui lui avoit été préparée, assista au *Te Deum* qui fut chanté par les Religieux, & le 25. la Famille Royale arriva à *St. Ildefonse*, à l'exception de l'Infante qui ne s'y rendit que le 26., ayant couché à *Cercedilla*. La plupart des Grands, les principaux Ministres, & les Ambassadeurs y ont suivis la Cour, & par une distinction particulière, le Comte de Königseck, Ambassadeur de l'Empereur, a eu son logement marqué dans le Château de *Balsain*. Le Roi a disposé du Regiment d'*Affrique* en faveur du Chevalier Gravina, Fils du Duc de St. Michel; celui de *Navarre* a été donné à Dom Basile de Gante;

Gante; celui de *Zamora* a Dom Ferdinand de Levante; celui de *Lombardie*, à Dom Manuel Velasco, & le Comte de Montijo, Duc de Fernandina, & le Marquis de Monte-Major ont été nommez Gentilshommes de la Chambre de S. M. Le projet d'établir à *Madrid* un nouveau College sous la direction des Jesuites, a été agréé, & l'exécution en est resoluë. On n'y élèvera que de jeunes Gentilshommes dans tous les exercices convenables à leur Naissance, & le Roi a affecté pour cet effet une rente perpetuelle à prendre sur l'Impôt du Tabac, sur laquelle S. M. a permis de négocier une somme de 1000000. Ducats pour acheter une place & y bâtir ce College. Le Roi n'a pas encore disposé de l'Ambassade de la *Haye* vacante par la mort du Marquis de St. Philippe, que l'on croit toujours destinée au Marquis de Monteleon. La Charge de Président de *Castille* n'est pas non plus remplie, & les Jesuites & les Dominicains se donnent, dit-on, de grands mouvemens pour se procurer une Election qui leur soit favorable. Les prétendans sont en grand nombre, ce qui pourra bien déterminer S. M. à n'en pas disposer si tôt.

III. On continuë de faire défilér des Troupes vers les Côtes de ce Royaume, pour observer l'Escadre Angloise, commandée par l'Amiral Jennings, qui est attenduë dans la *Mediterrannée*. Dom Lucas Spinola est chargé de veiller aux mouvemens de cette Flotte, & les Gouverneurs de *Malaga*, d'*Almeria*, de *Cartagene*, d'*Alicante*, & de *Valence*, ont ordre de tenir prêtes quelques Fregates legeres pour le même sujet. On a pris toutes les précautions necessaires pour garantir d'insulte la Ville de *Cadix*, & toutes les autres Places Maritimes de la Monarchie. Le Camp marqué dans la Plaine de *Vic* en *Catalogne*, se forme  
des

des Troupes qui s'y rendent de toutes parts; on y comptoit déjà 25000. hommes à la fin de Juillet, & les Garnisons des principales Places, ont ordre de s'y rendre au premier avertissement. Le Marquis de Risbourg, qui commande en chef dans cette Province, étant passablement bien rétabli de la goutte dont il a été violemment attaqué, a repris le Commandement des Troupes, & le Comte de Montemar qui y avoit été envoyé, ira, dit-on, commander en *Navarre*. On a embarqué pour *Majorque* deux Bataillons du Régiment de *Leon*; on se dispose à y envoyer un nouveau renfort de Troupes pour mettre cette Isle en sûreté, & on en a fait marcher à *Guipuscoa* & en *Castille*. Cependant on ne voit pas que la *France* s'allarme beaucoup de tous les différens mouvemens qui se font à la vûë même de ses Frontières, & il n'y a jusqu'à présent aucune aparence de rupture entre les deux Couronnes. On remarque même que le Marquis de Risbourg garde beaucoup de ménagemens avec le General qui commande les Troupes Françoises dans le *Roussillon*, & qu'il n'y a aucune défiance de part & d'autre. Les Régimens ont reçu tout ce qui leur étoit dû d'anciens arrearages, & ont été habillez tout de neuf, dans l'espérance que cela fera cesser la desertion qui est fréquente. On a envoyé à *Barcelonne* plusieurs Bâtimens chargez de vivres que l'on transporte dans les Magazins de cette Place, & on en attend divers autres des Côtes d'*Italie*, chargez de provisions & de Munitions. Les Galeres qui sont sur les Chantiers de cette Ville sont achevées, & les Vaisseaux de Guerre que l'on construit à *St. Andero*, seront, dit on, prêts à être lancez à l'eau au plutôt dans deux mois. On commence aussi à faire des préparatifs de Guerre dans la *Navarre*. On

répare les Fortifications de *Pampelune* & de *St. Sebastien*, & il y a déjà dans ces quartiers six Régimens d'Infanterie & un de Dragons. Deux Bataillons se mirent aussi dernièrement en marche pour *St. Andero*, sans que l'on sache encore positivement à quoi toutes ces Troupes doivent être employées.

IV. Le Comte de *Königsfeck*, Ambassadeur de l'Empereur ne partit que le 5. Août pour se rendre à *Balain*, & eut pour son voyage des relais des Ecuries du Roi. Ce Ministre est appelé à toutes les Conférences qui se tiennent à la Cour sur les affaires présentes, & comme S. Exc. a assuré S. M. que la Czarine étoit sur le point d'accéder au Traité de *Vienne*, on en attend la signature avant la fin de ce mois. A juger par les grands armemens qui se font ici, par toutes les précautions qu'on y prend, & par l'étroite union qui paroît entre cette Couronne & la Cour Imperiale, il n'y a nulle apparence qu'on change rien au Systeme ni aux mesures qui ont été concertées par le dernier Traité. Les remises qui devoient se faire à *Vienne*, ont été différées, sur ce que les Banquiers refusent de faire aucunes avances, à moins qu'ils ne soient remboursez de celles qu'ils ont déjà faites: le Roi avoit ordonné qu'ils fussent satisfaits, afin d'être en état d'acquiescer ses engagemens, mais on a fait voir à S. M. que depuis la démission du Duc de *Riperda* n'étant point entré d'argent dans le Trésor Royal, on étoit obligé de prendre d'autres mesures pour y satisfaire. L'affaire de ce Ministre paroît assoupie, ne s'étant rien trouvé qui fut à la charge, & on assure même qu'il sera dans peu remis en liberté, pour être employé de nouveau dans le Ministère, ou à quelque Ambassade. Le Duc de *Warthon*, qui a pris le nom de Duc de *Northum-*

*Northumberland*, a effectivement époué ici une Dame qui étoit Camerera de la Reine, & a loüé une Maison de plaifance aux environs de *Madrid*, pour y aller passer la belle faifon.

V. Il arrive fouvent ici des Couriers de *Vienne* & de *France* ; on ne peut rien penetrer encore de ce qui se négocie avec cette derniere Couronne ; mais on conjecture toujours que c'est un accommodement. Lorsque le Comte de *Königseck*, qui est actuellement à *Balsain*, va à la Cour, S. Exc. y est reçué avec toute la distinction imaginable, & le Roi lui fit voir dernièrement lui-même tous les Apartemens & les beautez de cette Maison Royale ; ce qui ne s'est jamais pratiqué envers aucun Ambassadeur. Le bruit s'étoit répandu que le Roi pensoit encore une seconde fois à abdiquer la Couronne ; surquoi S. M. a fait declarer au Conseil de *Castille* qu'Elle en étoit très-éloignée, & a même ordonné de faire une exacte recherche des Auteurs de ce bruit. Le Marquis d'Abrantes, Ambassadeur Extraordinaire de *Portugal*, n'est pas encore arrivé en cette Cour. Cependant les Ministres de cette Couronne qui font ici, sollicitent vivement pour qu'on mette la derniere main au double Mariage du Prince des *Asturies* avec l'Infante de *Portugal*, & du Prince de *Brezil* avec l'aîné des Infantes d'*Espagne*. Le Duc d'Ormond Anglois, réfugié en ce Royaume depuis quelques années, est allé faire un voyage en *Galice*, que l'on croit mystereux. On a publié par tout le Royaume que la nouvelle augmentation des Especes seroit prorogée pendant tout le cours de cette année.

VI. Si l'Escadre Angloise qui doit venir dans la *Mediterrannée*, causé ici de l'inquiétude, celle qui est passée dans l'*Amerique* sous le Commandement de l'Amiral Hozier, ne donne, dit-on, pas

moins d'ombrages; les Bâtimens d'avis partis dernièrement de *Cadix*, portans, à ce que l'on assure, des ordres à tous les Gallions & autres Vaisseaux Espagnols qui sont dans les *Indes Occidentales*, de se rendre à la *Havana*, & d'y rester jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. D'autres, au contraire, prétendent que ces mêmes Gallions sont attendus en *Espagne* pour la fin d'Octobre, chargez de richesses immenses. Quoi qu'il en soit, on est sur le point de voir dans ce Royaume l'ouverture d'une nouvelle Scène, qui fixera, sans doute, l'attention de toute l'*Europe*, par l'arrivée de l'Escadre Angloise, qui, à ce que l'on apprend, parut le 14. à la vûe de *St. André*; ce qui causa une allarme generale sur les Côtes de *Biscaye*; d'autant plus que les Bâtimens Espagnols qui doivent transporter des Troupes aux *Indes Occidentales*, étoient encore dans la Rade de cette Ville, & qu'on ignoroit les ordres dont l'Amiral Jennings qui la commande, étoit chargé. On ajoute que cet Amiral s'étant approché de cette Place avec son Escadre, sous prétexte d'y prendre quelques rafraichissemens, le Commandant Espagnol lui avoit fait sçavoir qu'il pouvoit envoyer un Memoire des provisions dont il avoit besoin, & qu'on les lui feroit volontiers, mais qu'il n'étoit pas convenable qu'il s'approchât si près de la Ville; sur quoi l'Amiral Anglois s'étoit retiré, & étoit allé mouiller dans la Rade de *Xantona*, où il y a une Garnison de 2500. hommes; que le lendemain il avoit dépêché un Exprés à la Cour à *St. Ildefonse* avec un paquet de Lettres, dont il attendoit la reponse dans ce Port. C'est matiere curieuse pour les Memoires du mois prochain. On comptoit le 20. en *Catalogne* 60. Bataillons & 46. Escadrons

dtions de Troupes réglées qui y font arrivées, toutes complètes & en très-bon état.

VII. Le 18. on reçut à *St. Ildefonse* un Exprés dépêché par le Gouverneur de *St. André*, avec la confirmation de l'arrivée de l'Escadre Angloise sur les Côtes de *Biscaye*. Aussi-tôt le Conseil s'assembla extraordinairement, & il y fut résolu d'envoyer au Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, pour lui demander raison des motifs de l'arrivée de cette Escadre. Le même soir on reçut la réponse de ce Ministre à la Lettre que le Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat, lui avoit écrite là-dessus de la part du Roi, & le 20. S. Exc., qui étoit partie le 19. de la Maison de plaisance où elle se tenoit près de *Madrid*, arriva à *St. Ildefonse* pour y faire sa résidence, & être plus à portée de la Cour. On a depuis été informé que l'Amiral Jennings s'étoit éloigné d'un lieu de *Xantona* du côté de *Laredo*; qu'il attendoit là la réponse aux dépêches qu'il avoit envoyé à *St. Ildefonse*, & que l'Escadre qu'il commande consistoit en 17. voiles. Qu'on travailloit à quelques nouveaux Ouvrages à *St. André*, & qu'on avoit placé des Cavaliers d'espace en espace le long de la Côte pour donner avis de tout ce qui se passeroit. Tout est en mouvement dans ces quartiers, & on poste des Troupes dans tous les endroits où on suppose que les Anglois pourroient tenter une descente. La Garnison de *St. André* a été renforcée d'un Regiment d'Infanterie qui est sorti de *St. Sebastien*, & les deux Bataillons de *Grenade* qui étoient à *Pampelune*, sont venus aux environs de cette Ville, pour garnir les Côtes avec les Troupes qui y sont déjà. On a fait passer à *Malaga* les deux Vaisseaux de Guerre le *Conquerant* & le *St. Joseph* qui étoient à *Cadix*, pour es-

coûter les Bâtimens qui devoient sortir de cette Baye avec des vivres & des Troupes pour les Ports d'*Affrique*, & il est ordonné de se servir aussi pour cela, de 4. Galeres de l'Escadre qui est à *Barcelonne*. On a aussi fait transporter à la *Corogue* 2. Mortiers à Bombes, & 4. à Grenades avec les Munitions nécessaires. On attend à la Cour un Ambassade Solennelle de la part de la Czarine, que l'on apprend avoir accédé au Traité de *Vienne*, & le Roi a nommé le Duc de Bourbonville, Capitaine de ses Gardes, pour aller remplir l'Ambassade de *Vienne*, & remplacer le Duc de Ripperda. La plus jeune des Infantes a une legere indisposition.

VIII. *Cadix*. On prepare ici un Vaisseau de Guerre & deux Bâtimens de transport pour envoyer à la *Havana* des Munitions de Guerre. On croit que les Vaisseaux qui ont été équipés à *St. André* en *Biscaye*, & qui devoient passer en *Amerique*, auront une autre destination, de même que ceux qui devoient partir pour *Buenos-Ayres*, sur ce qu'on assemble des Troupes de toutes parts, & qu'on pourroit en avoir besoin ailleurs. On construit quelques Bâtimens nouveaux dans le Port de *Carava*, & le Vaisseau le *Vainqueur*, qui est ici, est muni de tous ses agrès, de même que la Fregate *St. Joseph*, qui est prête à mettre à la voile. Le 21. le Vaisseau Hollandois monté par l'Amiral *Sommelsdich*, revint du *Tage* de compagnie avec deux autres Vaisseaux de son Escadre. On se précautionne ici a tout événement, & on a pris toutes les mesures pour empêcher cette place d'être insultée. On apprend que les Mores se tiennent toujours devant *Centa* sans rien entreprendre.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Le Pape conserve toujours, dit-on, le dessein d'aller l'Automne prochaine à *Benevento*, pour y faire la consecration de la nouvelle Eglise de *S. Philippe de Neri*. On poursuit à la rigueur ceux qui s'intercellent dans les Lotteries de *Genes*. Mr. Simoni Secrétaire d'Ambassade fut envoyé dernièrement chez tous les Ministres étrangers, pour les prier de la part de S. S. de défendre à tous leurs Domestiques de prendre des Billeis; & ceux qui furent arrêtez le mois passé, pour en avoir distribué, ont été condamnez aux peines portées par la dernière Ordonnance, dans une Congregation qui se tint le 24. Juillet chez le Cardinal Maresolchi. L'accommodement du differend avec la Cour de *Portugal*, au sujet de Mr. Bichi, est plus éloigné que jamais; Sa Maj. Portugaise persistant à demander que ce Prélat soit élevé au Cardinalat avant son retour à *Rome*, & S. S., & le Sacré College insistans au contraire, & tenans bon à vouloir, qu'il vienne auparavant ici justifier sa conduite.

II. Le Cardinal Bentivoglio Legat de la *Romagne*, a été nommé par le Roi d'Espagne, son Ambassadeur en cette Cour, & son Eminence a accepté cette honorable & importante Commission. Elle n'attend que la reponse aux Lettres qu'elle a écrites en dernier lieu à *Madrid*, pour venir prendre possession de son nouvel Emploi, & Dom Felix Corneco Agent de cette Couronne, restera ici jusqu'à

jusqu'à nouvel ordre. S. S. a déclaré qu'Elle vou-  
 loit porter pendant toute sa vie le titre de Prote-  
 cteur de l'Ordre des Dominicains, dont le feu  
 Cardinal Marefcotti étoit pourvû ; & le Cardinal  
 Annibal Albani Camerlingue, s'est chargé de la  
 Protection des Chanoines Reguliers de l'Ordre de  
*Premontré*, autrement *Norbertins*. Le 31. le Pape  
 tint Consistoire à *Monte-Cavallo*, dans lequel on  
 proposa diverses Eglises, entr'autres l'Evêché de  
*Venosa* pour le Pere Harbine de l'Ordre des Car-  
 mes ; deux Evêchez Titulaires, l'un pour le Pre-  
 vôt d'*Avignon*, & l'autre pour le Prince de St.  
 Joseph Napolitain ; & S. S. nomma le Cardinal  
 Marini à la Legation de *Ravenna*, à la place du  
 Cardinal Bentivoglio. Le Cardinal Sacripanti opta  
 le titre de *St. Laurent in Lucina*, comme premier  
 Cardinal Prêtre ; & le Cardinal Gualtieri, celui de  
*Ste. Praxede*, ayant quitté celui de *Ste. Cécile*.  
 Mr. Fini Maître des Ceremonies, s'est démis de  
 son Evêché d'*Avellino*, en faveur du Pere Nobi-  
 litone Religieux Dominicain, moyenant une pen-  
 sion de mille ducats ; & l'Empereur ayant honoré  
 le Marquis Lancelotti du titre de Duc de *Mar-  
 zano*, S. S. l'a aussi déclaré Prince de *Castel Gi-  
 netto* du premier rang, & l'a depuis reçu à l'Au-  
 dience en cette qualité. On parle d'ériger un nou-  
 veau Mont de Pieté, sous le titre de *Fabrique de  
 St. Pierre*, afin de trouver les fonds necessaires à  
 l'entretien du Bâtiment de cette Eglise ; ceux qui  
 venoient autrefois de *Portugal* étans arrêtez, à  
 cause de la méfintelligence qu'il y a entre le St.  
 Siege & la Cour Portugaise. Mr. Grimaldi Nonce  
 à *Vienne* a écrit ici que l'Aga Turc lui avoit don-  
 né part de son arrivée à la Cour Imperiale, &  
 demande des instructions sur cet événement qui  
 est regardé comme une nouveauté fort extraordi-

*des Princes &c.* Octobre 1726. 269

faire. Le premier Août S. S. commença à prendre les bains dans la Tour *des Vents*.

III. Le 4. Fête de Saint Dominique, le Pape celebra la Messe devant l'Autel de ce Saint dans l'Eglise de *Ste. Marie de la Minerve*: S. S. dina ensuite dans le Refectoire des Dominicains, où les Religieux Franciscains furent invitez, comme à l'ordinaire, après quoi Elle retourna au *Vatican*, & l'après-midi on mit pour la premiere fois sous l'eau la Place *Navonne*, où il y eut un grand concours de Carosses. Le 5. S. S. quitta le Palais *Vatican*, pour aller faire pendant l'Été sa residence à celui du *Quirinal*; ce qui fait beaucoup de plaisir à ses Ministres, & à ceux des Cours étrangères. La Canonisation de Dame *Jacinte Marfocotti* est fixée au premier Septembre: celle des Bienheureux *Toribe*, *Jean de la Croix*, & *Agnes de Monte Pulciano*, au 12.: celle des Bienheureux *Jacques de Marca*, *Pelerin Laziosi*, & *François Solano*, au 15. & celle des Bienheureux *Stanislas Koska* & *Loüis Gonzagua* Jesuites, à la fin du même mois; & pour en rendre les fonctions plus solennelles, on fera venir quelques Evêques des Villes circonvoisines. Le fils aîné du Chevalier de St. George est incommodé de la fièvre depuis quelque tems; & on ne voit encore aucun jour à la reconciliation du Prince avec la Princesse son Epouse, qui se tient toujours dans le Couvent de *Ste. Cecile*.

IV. Il y a une Congregation établie, composée des Cardinaux *Gualtieri*, *Coscia*, *Imperiali*, & de Mrs. *Celigola*, *Aniici*, & *Farnia*, Secretaire Apostolique, pour examiner le nouveau projet qui a été présenté au Pape, de declarer *Civita-Vechia* un Port franc pour les Vaisseaux de toutes sortes de Nations. Ce projet avoit déjà été formé par le Pape *Innocent XII.*, & S. S. a, dit-on, dessein

dessein de faire construire en cette Ville un Arsenal pour y faire travailler pendant l'Hyver ceux qui sont condamnez aux Galeres. Le 14. il se tint une Congregation du *St. Office* au Monastere de la *Minerve*, dans laquelle le Cardinal Barberini se trouva pour la premiere fois depuis qu'il a été fait Membre de ce Tribunal, & prêta le serment accoutumé. Une autre Congregation de six Cardinaux & de deux Prélats, est aussi chargée de terminer le differend survenu entre Mr. Firau, Nonce à *Lisbonne*, & le Patriarche de la même Ville. Le 15. Fête de *l'Assomption de la Vierge*, il y eut Chapelle publique dans l'Eglise de *Ste. Marie-Majeure*; le Pape y celebra la Messe, & fit lui-même la distribution ordinaire des Dots à de pauvres filles. Les prétendans au Cardinalat attendent avec impatience la Promotion qui doit se faire. On désigne déjà pour remplir les neuf places vacantes dans le Sacré College, Mrs. Orsini, Ruspoli, Cibo, Banchieri, Anfidei, & ceux que les 4. Couronnes nommeront, & ces Sujets paroissent avoir l'approbation generale. Mr. Lucini a été pourvû d'une riche Abbaye dans l'Etat de *Milrn*, vacante par la mort de Mr. Ayroldi; & le 17. le Cardinal Sacripanti prit possession, sans ceremonie, de son nouveau Titre de *St. Laurent in Lucina*. Mr. Paca *Beneventin*, & Camerlingue d'Honneur de S. S., a été congedié, pour quelques discours trop libres qu'il a tenu; & le Cardinal Pamphili quitte son sejour de *Neptuno*, où il faisoit de trop grandes dépenses. Le Pape a fait la ceremonie de sacrer lui-même les Evêques nommez dans le dernier Consistoire.

V. *Sicile*. Le Comte d'Almenara, Viceroy de *Sicile*, fit publier le mois de Juillet dernier, par ordre de la Cour de *Vienne*, une Ordonnance qui  
interdit

interdit l'entrée de plusieurs Manufactures de laines d'*Angleterre* dans ce Royaume, & le motif de cette Ordonnance est, dit-on, d'encourager & d'y introduire par la Compagnie de *Trieste* celles d'*Allemagne*. Les Négocians Anglois qui envoient tous les ans ici 6. ou 8. Vaisseaux chargez de ces Manufactures, ont paru fort scandalisez de cette défense, & le Sr. Chamberlain, Consul General de la Nation, ne fut pas plutôt informé de cet ordre, que de concert avec les Facteurs & Marchands Anglois établis ici, il presenta un Memoire au Viceroi pour faire arrêter ou du moins suspendre l'exécution de cette défense; s'appuyant, entre autres, sur le Traité de 1667. entre l'*Espagne* & l'*Angleterre*, confirmé par l'Empereur Regnant en 1709., & representant en même-tems le préjudice que cette prohibition causeroit aux Habitans de *Sicile*, & particulièrement aux Négocians Anglois, qui ont acheté, chargé, & actuellement envoyé lesdites Manufactures pour être vendues à la prochaine Foire de *Messine*. Mais toute la réponse que ce Consul pût obtenir, fut, que le Viceroi ne pouvant se dispenser d'exécuter les ordres de la Cour, il n'étoit pas en son pouvoir de suspendre la publication de ladite Ordonnance; que néanmoins il permettroit l'entrée dans le Port aux Marchandises d'*Angleterre* qui étoient déjà en chemin, pour y rester jusqu'à nouvel ordre de la Cour de *Vienne*. S. Exc. a fait la visite de tous les Ports & autres Postes situez le long de la Mer, depuis *Messine* jusqu'au Cap *Passaro*, afin d'y donner les ordres nécessaires pour la sûreté des Côtes. On a augmenté les Fortifications de *Catanée* & de *Syracuse*; mais on a démoli celles de *Taormina* & de *Taraglioni* qui étoient fort délabrées, & qui n'étoient d'aucune utilité. On a senti à *Melazzo* une  
petite

petite secousse de tremblement de terre qui n'a pas été violente. La recolte ayant été cette année très-abondante dans ce Royaume, on a accordé au Grand Maître de *Malthe* la sortie de 30000. sacs de grains.

VI. *Venise*. Le 18. le Cardinal Bentivoglio arriva en cette Ville venant de sa Legation de *Ravennne* & allant à la Cour de *Rome*, & S. Em. alla visiter le lendemain le Cardinal Ottoboni qui lui rendit sa visite l'après-midi. Sur ce qu'on a appris que la peste s'étoit communiquée aux Isles de l'*Archipel*, & qu'elle avoit été portée à *Naples* de *Romanie* dans la *Morée* par un Bâtiment François qui y avoit mis à terre quelques Soldats embarquez à *Alexandrie*, le Magistrat de la santé a prolongé jusqu'à 40. jours la quarantaine qui n'étoit que de 21., pour tous les Bâtimens & Marchandises qui viendront de ces quartiers, de même que de *Corfou*, *Zante*, *Cephalonie*, *Ste. Maurice*, &c. On a aussi reçu des avis de *Constantinople*, qui portent que la maladie contagieuse y faisoit de grands ravages; que le Fauxbourg de *Pera*, le plus considerable de la Ville, étoit entierement dépeuplé, & que les Ministres Etrangers qui y font leur résidence, se tenoient renfermez chez eux avec une bonne Garde. Le Marquis de *Bonneval*, qui étoit ci-devant au service de l'Empereur, est, dit-on, entré dans celui de la République.

VII. *Milan*. Les Villes de cet Etat ont accordé à l'Empereur le Don gratuit qui leur avoit été demandé, & les remisés en ont déjà été faites à *Vienne*. On a publié un Edit de S. M., pour que chaque Ville & Bourg de ce Duché ait à donner une notice exacte du nombre de ses Habitans des deux sexes, en marquant exactement l'âge de chacun,

l'un, depuis 7. jusqu'à 70. ans, & on travaille actuellement à faire ce dénombrement, suivant lequel les Habitans de la Ville de *Milan*, se trouvent monter à 103000., y compris les Ecclesiastiques. Le *Welf-Maréchal* Comte de *Daun*, Gouverneur General, a fait la visite des Fortifications de *Novarre* & des autres Places le long du *Pô*. On va reduire ici les Especes étrangères à la valeur intrinseque du *Philippe*, & établir une juste proportion entre les Especes d'or & d'argent du País.

VIII. *Turin*. Les Ministres Etrangers qui sont ici, aspirent fort après le retour du Roi, pour exécuter les Commissions dont ils sont chargez; toutes les affaires étans suspenduës, & S. M. n'étant attendu à *Turin* que pour le commencement du mois de Septembre. Entre tems, le Comte de *Harrach*, Ministre de l'Empereur, a de frequentes Conferences avec ceux de S. M. S. Exc. n'a pas trouvé cette Cour tout-à-fait disposée à entrer dans les propositions qu'elle est chargée de faire; mais on espere, avec beaucoup d'aparance, de la faire revenir de sa prévention pour les Alliez d'*Hannover*, en faveur desquels on ne voit cependant pas qu'elle se soit encore declarée ouvertement. Voici, à ce que mande ce Ministre à la Cour de *Vienne*, les motifs qui ont été proposez au Roi de *Sardaigne*, pour l'engager dans cette Alliance.

1<sup>o</sup>. Le prétendu danger qu'il y avoit pour les Princes d'*Italie* en general, & pour la Cour de *Turin* en particulier, de ne pas s'opposer à tems au Traité de *Vienne*; au lieu qu'en accedant au Traité d'*Hannover*, l'Alliance avec les Puissances Maritimes conserveroit l'équilibre & la tranquillité dans l'*Italie*, outre que la Cour de *Turin* seroit maintenuë dans ses prétentions, specialement

„ ment sur le *Montferrat*. 2°. La promesse de  
 „ conserver au Roi de *Sardaigne* son droit à la Suc-  
 „ cession de la Couronne d'*Espagne*, ainsi qu'il a  
 „ été stipulé au Traité d'*Utrecht*; en sorte qu'en  
 „ cas de mort du Roi Catholique sans Enfans mâ-  
 „ les, la Maison de *Savoie* seroit mise en posses-  
 „ sion de la Regence d'*Espagne*. 3°. La Garantie  
 „ du Traité d'*Utrecht* dans tous ses points, en  
 „ faveur de la Cour de *Turin*. 4°. La promesse  
 „ d'engager le Roi T. C. à consentir que le Trai-  
 „ té de *Turin* soit de nouveau examiné, pour  
 „ faire droit au Roi de *Sardaigne* sur ses préten-  
 „ tions.

Le Prince & la Princesse de *Piémont* jouissent d'une parfaite santé, de même que le jeune Duc d'Aost, dont la Princesse est depuis peu accouchée. On a eu avis que le 8. Août le Roi partit d'*Evian* pour retourner à petites journées en *Piémont*. S. M. s'est arrêtée à *Chamberi* jusqu'au 26., qu'Elle se mit en chemin pour passer les Montagnes & revenir à *Turin*.

IX. *Suisse. De differens endroits.* On travaille à faire des recrues dans les Cantons Protestans pour les Troupes de cette Nation qui sont au service de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces-Unies*.

Les *Lignes Grises* se tiennent toujours assemblées à *Coire*, & le Ministre Imperial s'y est rendu pour renouer les Conférences au sujet du renouvellement du Capitulat avec le *Milanois*, qui traîne depuis si long-tems. C'est le Baron de *Wentzer* qui a remplacé le feu Baron de *Gruth*, en qualité de Ministre Imperial auprès desdites *Lignes Grises*.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **V**ersailles. A peine le Roi a-t'il été rétabli de sa dernière indisposition, que la Reine s'est trouvé attaquée d'une maladie, qui ne s'étant manifestée dans les commencemens, que par quelques legers mouvemens de fièvre, accompagnez de douleurs de tête, a depuis si fort empiré, que la vie de cette Princesse a paru plus d'une fois en danger à ses Medecins. Tout leur sçavoir n'a pû en arrêter le cours; mais étant parvenue à son dernier periode, la jeunesse & la bonne constitution de S. M. ont vraisemblablement achevé sa guérison.

La jeune Duchesse d'Orleans ne s'est pas trouvée dans de si heureuses dispositions, quoique d'une âge à peu près semblable à celui de la Reine. Cette Princesse qui étoit dans le neuvième mois de sa grossesse, ayant eu le 3. Août un violent accès de fièvre à Versailles, se fit transporter à Paris le lendemain, où les Medecins jugerent à propos de lui faire ouvrir deux fois consécutivement la veine. Le 5. sur les 11. heures du matin, elle accoucha d'une Princesse en présence de la jeune Reine Douairiere d'Espagne, sa Belle-Sœur, qui s'étoit renduë exprés du Château de Vincennes au Palais Royal; mais pour cela la fièvre ne la quitta pas, & elle eut au contraire le 6. divers redoublemens & d'autres simptomes fâcheux. Le 7. elle parut en si mauvais état qu'on lui fit admi-

nistrer

nistrer les *Sacremens*, & le 8. , un peu avant 7. heures du matin, elle expira, âgée de 21. ans 8. mois & 28. jours; étant née le 10. Novembre 1704. Pour peu que la Medecine, qui d'elle-même n'est qu'un Art fort équivoque, & sur lequel les plus sages, les plus prudens & les plus expérimentez n'ont aucun fond assuré à faire, eut eu des regles certaines, n'auroient-elles pas été employées pour la conservation d'une Princesse qui faisoit les délices du Prince son Epoux; l'admiration de toute la *France*, & l'ornement d'une des plus brillantes Cours de l'*Europe*: qui par sa bonté, sa generosité, son humeur affable & bienfaisante, s'étoit captivée l'amour des peuples, l'estime des Grands, & le respect de toute une Nation à qui le moindre défaut, si elle en avoit eu, n'auroit pas échapé? Enfin la mort ne l'a pas épargnée, quoique pourvûe de tant de graces & de vertus; peut-être, le Ciel ne l'a-t'il permis, que pour empêcher que la malice du siecle ne les corrompit. Cette Princesse se nommoit *Marie-Auguste-Jeanne*, & étoit Fille du feu Margrave *Loïis Guillaume de Bade Bade*, & de *Françoise-Sibille-Auguste de Saxe-Laxembourg*. Le 12. Juillet elle épousa le Duc d'Orleans, premier Prince du Sang, qui est inconsolable de sa perte, & elle laissa de ce Mariage le Duc de *Chartres*, né à *Versailles* le 12. Mai 1725., & la Princesse dont elle vient d'accoucher au Palais Royal, qui paroît se bien porter, quoique d'une foible complexion. C'est par de si fâcheux événemens qu'a commencé le mois d'Août, & on juge aisément que parmi tant de sujets de tristesse, les plaisirs n'ont pas été fort vifs à la Cour: cependant le Roi s'est promené presque tous les jours en Carosse à *Trianon*, ou à *Marly*, & le 5. S. M. assista au Conseil des Dépêches, sa  
fanté



stre , qui n'est pas plus mal , mais qui n'est pas hors de danger. Le 11. la Cour prit un déuil de trois semaines pour la mort de Madame la Duchesse d'Orleans. Le Roi a donné le Commandement du *Port-Loüis* à Mr. de la Fayette Lieutenant des Gardes de Mr. le Comte de Thoulouze. Mr. de Pomereu Maître des Requêtes, a été nommé à l'Intendance de *Tours*, d'où Mr. d'Ombreval est rapellé, & Mr. Lalleman de Levignan aussi Maître des Requêtes, a remplacé Mr. de Pomereu dans l'Intendance d'*Alençon*.

III. Le Roi alla le 10. pour la premiere fois entendre la Messe dans la Chapelle du Château, où le *Te Deum* fut chanté par la Musique en actions de grâces du rétablissement de la santé de S. M., & ce jeune Monarque prenoit tous les jours le divertissement de la chasse aux perdreaux, au Lievre, & aux Lapins dans le Parc du Château, mais sans se fatiguer. La Reine fut ce jour-là beaucoup plus mal ; & les Medecins cesserent de lui faire prendre le *Quinquina*, qui lui avoit été ordonné. Le 11. elle parut un peu tranquille ; mais la nuit du 12. au 13. S. M. eut de si violens redoublemens, qu'elle souhaita se confesser ; & l'ancien Evêque de *Frejus* passa une partie de la nuit dans sa Chambre. Sur les onze heures du matin, elle le fit encore appeler, & le soir vers les six heures, elle reçut le Viatique qui lui fut administré par ce Prélat. Le Roi qui s'étoit rendu à la Chapelle, accompagné des Princes du Sang, des Grands & de ses principaux Officiers, suivit le St. Sacrement chez la Reine, & le reconduisit à la Chapelle. Un Détachement des Cent Suisses étoit à la tête de la Procession ; Mr. de *Frejus* qui portoit le Ciboire, étoit accompagné du Curé de *Versailles*, du Clergé de la Chapelle, des Aumôniers

niers de la Reine en Manteau & en Rochet, chacun un cierge à la main, & les Pages, & les Valets de pied de Sa Maj. portans des flambeaux, accompagnoient le Dais. Le Roi matchoit ensuite suivi des Gardes du Corps qui fermoient la marche, & Sa Maj. fut à genoux aux pieds du lit de la Reine, pendant qu'on lui administroit le St. Sacrement, priant Dieu avec beaucoup de ferveur, ayant eu la précaution de quitter le deuil, parce qu'on avoit caché à la Reine la mort de la Duchesse d'Orleans. On donna peu après à S. M. une prise de *Kermex*, qui la fit suer, & par cette transpiration elle se trouva un peu soulagée, & passa la nuit & le jour suivant assez tranquillement. Le 14. le Parlement par un Arrêt ordonna que la Chasse de Ste. Genevieve seroit découverte, pour lui demander son intercession en faveur de cette Princesse; & le même jour on commença des prieres de 40. heures dans l'Eglise de *Nôtre Dame à Paris*, pour le même sujet. La nuit du 15. S. M. eut un nouveau redoublement, mais beaucoup moins fort, sur quoi on lui fit reprendre le *Quinquina*, pour emporter le reste de la fièvre qui paroissoit sur son declin. Le 16. le Roi prit medecine, à cause d'une legere indisposition qui n'a pas eu de suite. On meuble le Château de *Fontainebleau*. Les Ministres étrangers qui doivent y suivre la Cour, y ont déjà fait retener des logemens, & les gros Bagages de S. M. ont pris les devans. Le Roi a accordé à la Comtesse de Toulouze les 50. mille livres de pension dont jouissent ordinairement les Princeses du Sang.

IV. Le Mandement qu'a fait publier le Cardinal de Noailles, pour demander à Dieu par des prieres publiques le rétablissement de la santé de la Reine, est conçu en ces termes.

**L** Oüis - Antoine de Noailles, &c. *La maladie dont la Reine est attaquée, pouvant devenir dangereuse, la pieté du Roi le fait recourir aux prieres de l'Eglise, pour demander à Dieu la conservation d'une Princesse qui lui est si chere, & que ses grandes vertus rendent précieuse à l'Eglise & à l'Etat; S. M. nous ayant fait sçavoir sur cela ses intentions, nous avons commencé dans nôtre Eglise Metropolitaine des prieres publiques de 40. heures, avec l'exposition du Très.Saint Sacrement, pour être faites ensuite dans les autres Eglises de cette Ville & de ses Fauxbourgs. A CES CAUSES, &c.*

On desespéroit le 16. de la guérison de la Reine. S. M. fut comme abandonnée de ses Medecins, & ce fut dès lors qu'on commença à entrevoir quelque rayon d'esperance. Cette Princesse qui avoit eu le soir un nouveau redoublement, se trouva beaucoup mieux le 17., & S. M. dormit depuis 11. heures du soir jusqu'à 10. heures du matin, qu'elle s'éveilla sans fièvre, la tête fort dégagée, & le ventre libre. Le 18. & le 19. elle n'eut aucun ressentiment, & il ne restoit à S. M. qu'une grande foiblesse. Le 20. les Ministres Etrangers eurent l'honneur de la complimenter sur sa convalescence, & ce ne fut que le 21. qu'on lui apprit la mort de Madame la Duchesse d'Orleans, dont elle fut vivement touchée. On ne peut exprimer la joye qu'a universellement causé le rétablissement de la santé de la Reine, ni combien les peuples ont paru s'interesser à sa maladie. Le Duc de Chartres a été indisposé pendant quelques jours. Le Duc de Bouillon a eu à *Pontoise* une violente attaque de goutte qui commençoit à remonter, & la Princesse de ce

nom a eu quelques acces de fièvre. Le Sr. Peyrac, fameux Accoucheur, est parti pour aller accoucher la Princesse Hereditaire de *Modene*, qui est à la fin de son terme. Le 21. le Chevalier de Camilli partit pour son Ambassade de *Dannemarc*; & la Duchesse du Maine est allée faire un tour dans son Comté d'*Eu* en *Normandie*.

V. Le Roi alla chasser le 19., pour la première fois depuis sa maladie, dans la Forêt de *St. Germain*. Le même jour S. M. donna Audience aux Députés des Etats de *Languedoc*, qui furent conduits par le Marquis de Brezé & le Sr. Desgranges Grand Maître & Maître des Ceremonies, & presentés par le Duc du Maine, Gouverneur de la Province, & le Comte de St. Florentin, Secrétaire d'Etat. La Députation étoit composée de l'Evêque d'*Alais* pour le Clergé, qui porta la parole & presenta les Cahiers; du Comte de Chambonas pour la Noblesse, des Srs. de la Deveze & Sanche pour le Tiers Etat, & du Sr. Favier, Syndic de la Province. Le 20. le Duc d'Orleans revint à *Versailles*, où il assista au Conseil, & reçut les complimens de condoléance de toute la Cour sur la mort de la Princesse son Epouse. La santé de la Reine se rétablissoit peu à peu, mais il restoit encore une grande foiblesse à S. M. qui ne lui permettra pas d'accompagner le Roi à *Fontainebleau*. Les Comtes de Morville & de Maurepas, tous deux Secrétaire d'Etat, étant allé dernièrement à *Chantilly*, demanderent compte à Mr. le Duc de Bourbon d'une certaine affaire; à quoi S. A. S. leur repondit, qu'étant Prince du Sang, elle n'avoit aucun compte à leur rendre; mais ces Ministres lui repliquerent, que S. M. s'étoit attenduë à une telle reponse, & que c'étoit seulement en qualité de premier Ministre, dont il avoit prêté

les sermens entre les mains du Roi, que S. M<sup>a</sup> lui faisoit demander le compte dont il s'agissoit, & non pas en qualité de Prince du Sang. S. A. S. est toujours à *Chantilly*, & le Duc d'Anrin étant allé lui rendre visite, sans en avoir obtenu la permission du Roi, a été disgracié & relegué dans sa Maison de *Petit-Bourg*. Les Payfans de plus de 6. lieues à la ronde, étans venus faire leurs plaintes à la Cour des dégats que quelques Seigneurs ont causé aux bleds & autres fruits en chassans sur leurs Terres, il a été ordonné de faire ponctuellement exécuter les Ordonnances du feu Roi concernant la chasse, & enjoint aux Seigneurs d'indemnifier les Propriétaires suivant l'estimation. On a publié tout récemment deux Edits du Roi portant suppression, l'un de la Charge de Grand Maître & Surintendant General des Postes & Relais de *France*, & l'autre de celle de Surintendant des Bâtimens, Arts, & Manufactures du Royaume. Cette dernière étoit exercée par le Duc d'Anrin, & ces deux Edits sont conçus à peu près dans les mêmes termes. Le Régiment d'*Artois* Infanterie, vacant par la mort du Comte de Houdetot, a été donné au Marquis du même nom son Frere, qui est Brigadier des Armées, & Lieutenant General au Gouvernement de l'Isle de *France*.

VI. Le Marquis de Fimarcon, qui commande en chef en *Roussillon*, a demandé un renfort de Troupes, pour être en état d'observer celles d'*Espagne* qui font de grands mouvemens en *Catalogne*; mais la Cour ne paroît pas concevoir de grandes inquiétudes de ce côté-là. Cependant on équipe, à ce que l'on assure, à *Toulon* tous les Vaisseaux de Guerre qui sont dans le Port de cette Ville, avec deux Galiottes à Bombes, dans le dessein, dit-on, de les joindre à l'Escadre Angloise

se qui est actuellement dans la *Mediterranée*. On avoit apris ici l'accession de la Czarine au Traité de *Vienne*, dont l'Acte fut signé le 6. de ce mois chez S. A. S. le Prince Eugene de *Savoie*; mais cette nouvelle, quoique confirmée par toutes les Lettres d'*Allemagne*, & qui, peut être, n'est pas du goût de cette Cour, s'est trouvée contredite par un Courier dépêché de *Vienne* par le Duc de Richelieu, qui a, dit-on, rapporté, que cet Acte n'étoit qu'un Traité particulier d'Alliance deffensive, conclu entre la Maison d'*Autriche* & la Czarine, pour garantir mutuellement leurs Etats respectifs en Europe, & convenir des secours que l'une & l'autre Puissance seroit obligée de fournir à celle qui seroit attaquée. Quoi qu'il en soit, on dépêcha d'ici le 20. un Exprés à *Londres*, pour en faire part au Roi de la *Grande Bretagne*.

VII. On chanta le 22. dans la Chapelle du Château le *Te Deum*, en actions de grâces du rétablissement de la santé de Leurs Majestez. On fit joïtir ce jour-là toutes les eaux : le soir on tira un très-beau feu d'artifice, & il y eut des illuminations, & autres marques de rejoüissances. Le Roi a donné au Comte de *Thoulouse* une gratification de 150. mille livres, pour le dédommager de la dépense qu'il a faite à *Ramboillet*, pour y loger & traiter S. M. toutes les fois qu'Elle y est venu prendre le divertissement de la chasse; & ce Comte & la Comtesse son Epouse sont allez au Château de la *Riviere*, situé près de *Fontainebleau*, pour y rester pendant le séjour que le Roi y fera. Le 23. la Reine qui ne prenoit plus de remèdes, parut pour la premiere fois aux fenêtres de son Appartement; & le soir les Poissonnieres, Porteurs de Chaise, & Crocheteurs vinrent témoigner par des danses & des chansons, la joye qu'ils ressentent.

toient de la convalescence de S. M. Le Roi Stanislas est attendu ici de *Chambor* avec la Reine son Epouse, & L. M. y restent quelque tems, pour être à portée de voir souvent la Reine pendant l'absence du Roi. Le 25. Fête de *St. Louis*, dont le Roi porte le nom, S. M. reçut là dessus les complimens de toute la Cour, & entendit dans la Chapelle du Château la Messe qui fut chantée par la Musique. S. M. dina ce jour-là en public, & les 24. Violons de la Chapelle jouèrent suivant la coutume pendant le repas. Le lendemain on fit un service solennel dans l'Eglise des Recolets, pour le repos de l'ame de la feu Duchesse d'Orleans: le même jour Madame la Duchesse partit pour aller passer six semaines à *Tours*, auprès de Mademoiselle de Vermandois sa fille, qui est dans un des Couvents de cette Ville; & Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans passera l'Automne à *Bagnolet*. La Marquise de Prié a reçu ordre de la Cour de ne pas s'éloigner du lieu de son exil, sous peine d'un châtement plus severe. Le Marquis de Tresnel petit fils de Mr. le Blanc, a été gratifié d'une pension de 3000. livres. Ce Ministre se porte beaucoup mieux, & est à present hors de danger.

VIII. Le Roi a disposé de quelques Abbayes qui étoient vacantes, sçavoir, de celle de *Larivour*, Ordre de Cîteaux, Diocese de *Troyes*, en faveur de l'Abbé de Fourbin, Aumônier de S. M.: celle de *Prieres*, même Ordre, Diocese de *Vannes*, a été donné à Dom Noel Abbé de la *Charmoye*: celle de *Saens*, même Ordre, Diocese de *Roüen*, à la Dame d'Elbœuf, Religieuse de *Panthemont*; & le Prieuré de *Mourons*, Ordre de *St. Benoist*, Diocese d'*Avranches*, à la Dame de *Vassy*, Professe de la même Maison. Les Surintendances des  
Postes

*des Princes &c.* Octobre 1726. 285

Postes & des Bâtimens seront remplies par des Directeurs qui rendront compte. La direction generale des Bâtimens reste au Duc d'Antin qui en avoit la Surintendance, & dont la disgrâce n'a pas été de longue durée ; & celle des Postes n'est pas encore donnée. Le 27. à quatre heures du matin, le Roi accompagné du Comte de Clermont, du Prince de Conti, de l'ancien Evêque de *Frejus*, & des Ducs de Gelvres, de Villars, & de Retz, partit en Carosse pour *Fontainebleau*, où il arriva à onze heures, ne s'étant arrêté qu'un fort petit espace de tems à *Petitbourg*, où S. M. se rafraichit dans le Pavillon qui est au bout de la grande avenue, sans entrer dans le Château. Le 28. Sa Maj. courut le Cerf, & se reposa le 29. & le 30. La Reine dont la santé n'est pas encore bien affermie, n'est pas de ce voyage, & ne se rendra à *Fontainebleau*, que le 15. ou le 20. de Septembre : pendant ce tems là le Roi viendra, dit on, ici tous les Samedis voir cette Princesse, & assister ensuite au Conseil. Tous les Bureaux du Ministère ont suivi S. M., de même que les Ministres étrangers ; & le séjour de la Cour en ce lieu là, fera, dit-on, de trois mois. Il y aura regulièrement trois chasses par semaine, deux du Cerf, & une du Sanglier, entre lesquels le Roi prendra un jour de repos ; mais la Musique & la Comédie ne s'y rendront que lorsque la Reine ira joindre le Roi, étant restées ici pour divertir cette Princesse pendant qu'Elle achevera de se rétablir. Le Roi avant son départ a rendu visite à S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans, sur la mort de la Duchesse d'Orleans sa Bru, & ensuite aux Princes ses Filles. Sa Majesté étoit accompagnée de l'ancien Evêque de *Frejus*, & chacune de ces visites dura un quart d'heure. Mr. Mirabeau Précep-

teur

teur de Mademoiselle de Beaujolois, a été reçu Membre de l'Academie Française, à la place du feu Duc de la Foix.

IX. Lorsqu'on demande à la Reine l'état de sa santé, elle repond qu'elle se porte bien, & qu'elle est en état d'aller à *Fontainebleau* trouver le Roi, qu'elle s'impatiente fort de revoir. Cependant cette Princesse ne partira, dit-on, pour s'y rendre que le 20. Septembre, & le 5. S. M. lui fit sçavoir qu'Elle viendrait dîner avec elle le 7. à *Versailles*. Le 4. les Députés des États de *Languedoc*, qui n'avoient pû être admis à l'Audience de S. M., à cause de sa maladie, eurent l'honneur de la complimenter sur sa convalescence, étans presentez par le Prince de Dombes, Gouverneur de la Province, reçu en survivance du Duc du Maine son Pere, & conduits à l'ordinaire par le Maître des Ceremonies. Le Roi Stanislas & la Reine son Epouse étoient attendus ici de *Chumbor* le 6.

On apprend de *Fontainebleau* que le Roi continuë de se bien porter, & que S. M. y tint Conseil le 3. pour la premiere fois depuis son arrivée; que l'Appartement que Mr. le Duc de Bourbon y occupoit, est destiné pour Madame la Duchesse d'Orleans.

X. *Paris*. Le Parlement envoya le 8. Août une Députation à *Versailles*, pour s'informer de la santé de la Reine, qui pour lors étoit dangereusement malade; & le 14., en vertu d'un Arrêt de cette Compagnie, la Chasse de Sainte Genevieve fut découverte avec les ceremonies accoutumées, pour implorer le secours du Ciel en faveur de cette Princesse. Les jeux de la *Reine* ont été défendus ici par ordre du Roi, excepté celui qui se tient chez le Duc de Gesvres Gouverneur de cette Ville, & on a expédié diverses Lettres de cachet, pour écarter les joueurs de profession, dont il y avoit

nombre ici. C'est la Marquise de Prie qui avoit établi ces jeux pendant qu'elle étoit en faveur, & qui en partageoit, dit-on, les profits qui étoient confiderables. Le 15. Fête de l'Assomption de la Vierge, on fit la Proceſſion ſolemnelle de l'Eglise Metropolitaine, qui ſe renouvelle tous les ans à pareil jour, en exécution du vœu de Louis XIII. Le Cardinal de Noailles y officia, & le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, & le Corps de Ville y aſſiterent en ceremonie. La Princesſe de Guise eſt allé trouver en Lorraine le Prince ſon Epoux.

XI. Dès que la Duchesse d'Orleans eut expiré, le Duc ſon Epoux, & S. A. R. ſa Mere, ſe retirerent à *Bagnolet*, où la jeune Reine Douairiere d'Eſpagne vint leur rendre viſite *incognito*. Ce Prince qui eſt inconſolable de la perte qu'il vient de faire, a fait dire au Medecin de cette Princesſe de ne ſe preſenter jamais devant lui; mais a fait aſſurer au contraire ſes Dames, qu'elles pouvoient reſter au Palais Royal, avec promeſſe de leur continuer leurs appointemens. Le Corps ayant été embaumé, & mis dans un cercueil, fut expoſé ſur une magnifique Eſtrade dans une Chambre de parade, éclairée d'une infinité de lumieres, & tenduë avec tout l'appareil de détail accoutumé, de même que l'Appartement, les deux Cours, & la façade du Palais Royal. Les Herauts d'armes vêtus de leurs Robes, le Chaperon en forme, & leur Caducée à la main, étoient aux pieds de l'Eſtrade, aux côtez de laquelle on avoit élevé deux Autels, où l'on célébroit des Meſſes le matin; & les Dames de la Duchesse, & les principaux Officiers de la Maïſon du Duc d'Orleans étoient dans la Chambre de parade pour faire les honneurs. Le 14. après-midi Mademoiſelle de Clermont Princesſe  
du

du Sang, vint au nom de la Reine, jeter de l'eau benite sur le Corps, & se rendit au Palais Royal dans le Carosse de Sa Maj., accompagnée de la Comtesse d'Egmont, & de la Marquise de Rupelmonde Dames du Palais. Un Détachement des Cent-Suisses précédoit le Carosse, après lequel marchoit un Détachement des Gardes du Corps. Mademoiselle de Clermont fut reçue à la descente du Carosse avec les mêmes honneurs qui auroient été rendus à la Reine, par Mademoiselle de Beaujolois & Mademoiselle de Chartres, qui étoient accompagnées du Chevalier d'Orleans Grand Prieur de France, des Dames de la Duchesse d'Orleans, & des principaux Officiers de la Maison du Duc d'Orleans. Mademoiselle de Clermont précédée du Marquis de Brezé Grand Maître des Ceremonies, & du Sr. Desgranges Maître des Ceremonies, monta à la Chambre de parade, & après les saluts accoutumez, elle se plaça sur un Prie-Dieu qui lui avoit été préparé. Les prieres ordinaires ayant été chantées, l'Abbé de St. Aulaire Aumônier de la Reine presenta l'asperfoir à Mademoiselle de Clermont, qui s'étant approchée du Cercueil, jeta de l'eau benite. Après l'Oraison Mademoiselle de Clermont fut reconduite au Carosse de la Reine, avec les mêmes ceremonies observées lorsque Mademoiselle de Beaujolois & Mademoiselle de Chartres étoient allées la recevoir. Les Princes & Princesses du Sang, le Parlement, Mrs. de Sorbonne, l'Université, le Clergé, & divers Ambassadeurs se rendirent aussi en Corps au Palais Royal, pour s'acquiter du même devoir.

Le 16. vers les 9. heures du soir, le Corps fut porté du Palais Royal à l'Abbaye Royale du *Val de Grace*, avec un grand cortège & une pompe très-magnifique, pour y être inhumé. La marche

com-

commençoit par les Pauvres, la Livrée de la Maison d'Orléans, les Garçons d'Office, & les Officiers de la Bouche qui portoient des flambeaux : plusieurs Officiers de la Maison en longs manteaux, & montez sur des Chevaux caparaçonnez de deüil, continuoient la marche, & precedoient les Carosses de deüil, tous à 8. Chevaux caparaçonnez de drap noir & de moire d'argent. Mademoiselle de Beaujolois qui faisoit les honneurs, étoit dans le premier Carosse de la feu Duchesse d'Orléans, accompagnée de la Princesse de Pons, de la Marquise de Pons Dame d'honneur de ladite Duchesse, de la Marquise de Conflans Gouvernante de Mademoiselle de Beaujolois & de Mademoiselle de Chartres, de la Marquise de Bourdeille, & de la Marquise de Castelane. L'Archevêque de *Rouen* étoit dans un autre Carosse avec le Curé de *Saint Eustache* & le Confesseur. Le Marquis de Braque Ecuyer de la feu Duchesse, qui portoit la Couronne, & le Marquis de Clermont Gallerande Chevalier des Ordres du Roi, & Ecuyer du Duc d'Orléans, qui devoit donner la main à Mademoiselle de Beaujolois, occupans un troisiéme Carosse, & les autres étoient remplis par les principaux Officiers de la Maison du Duc d'Orléans, ceux de la Duchesse d'Orléans, & par les Gentilshommes de Mademoiselle de Beaujolois. 12. Pages avec des flambeaux marchoient après les Carosses de deüil : les Herauts d'armes venoient ensuite, immédiatement devant le Chariot sur lequel étoit le Corps. Ce Char étoit tiré par huit Chevaux aussi caparaçonnez de velours noir & de moire d'argent, & étoit couvert d'un grand poêle dont quatre Aumôniers du Duc tenoient les coins, & les Suisses de ce Prince marchoient à pied au tour du Chariot, ainsi qu'un grand nombre de Valets de pied portans tous des flambeaux. Le Carosse de

Mademoiselle de Beaujolois, celui de l'Archevêque de *Roïen*, & ceux des principaux Officiers de la Maison d'Orleans fermoient la marche.

Le Convoi arriva vers les onze heures & demie à l'Abbaye du *Val de Grace*, dont le Portail & l'Eglise étoient tendus avec un grand appareil de deuil. L'Archevêque de *Roïen* presenta le Corps à l'Abbesse, qui étoit venue le recevoir à la tête des Religieuses, & ce Prélat fit un très beau Discours, auquel l'Abbesse repondit. Après cette ceremonie le Corps fut placé dans l'Eglise sur un magnifique Catafalque éclairé d'un très-grand nombre de lumieres; & les prieres ordinaires étant achevées, il fut descendu dans le Caveau de la Chapelle de la Reine *Anne d'Autriche*, Fondatrice de cette Maison, & mis auprès du Corps de feu Mademoiselle de Valois, fille aînée de feu Mr. le Duc d'Orleans. Le Cœur fut placé dans le même Caveau, auprès de ceux des Princes & Princesses de la Famille Royale qui y sont déjà.

XII. L'entrée publique du Marquis de *Steinville* Envoyé de *Lorraine*, qui devoit se faire dans le tems que la Duchesse d'Orleans mourut, a été remise après le retour du Roi de *Fontainebleau*, & ce Ministre est allé passer le mois de Septembre à *Luneville*. Les Freres Paris doivent être transferez ici du lieu de leur exil sous bonne garde, pour rendre compte de leurs administrations; & le Lieutenant General de Police fit dernièrement mettre le scellé à quantité d'effets qui se trouverent leur appartenir. Le peuple paroît fort animé contr'eux, & ce n'est, dit-on, pas sans raison. Le 25. Fête de Sr. Louis, la Procession des Carmes du grand Couvent, à laquelle le Corps de Ville assista, vint suivant la coutume à la Chapelle du Palais des *Thuilleries*, où ces Religieux celebrent

brerent la Messe. L'Académie Française celebra cette Fête dans la Chapelle du *Louvre*, ou après la Messe qui fut chantée par l'Evêque de *Soissons*, l'Abbé Guichon prononça le Panegyrique du Saint. L'Académie Royale des Sciences, & celle des Inscriptions & Belles Lettres, celebrerent aussi la même fête dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, où l'éloge du Saint fut prononcé par le Pere Toulouze, Dominicain de *Beziars*, qui parla avec beaucoup d'éloquence. Le 2. Septembre on fit dans l'Abbaye de *St. Denis*, le service annuel pour le repos de l'ame du défunt Roi Louis XIV., auquel le Duc du Maine, le Comte de Toulouze, & divers autres Seigneurs assisterent, & ce fut l'Evêque de *Valence* qui y officia. Le Maréchal d'Estrees partira le 20. pour aller présider aux Etats de *Bretagne*, dont l'ouverture est fixée au 10. Octobre, & le bruit se repand que la Marquise de Prie est passée en *Angleterre*. La recolte des grains a été cette année fort abondante; la Vendange sera, dit-on, modique, mais la qualité du vin sera excellente.

XIII. Les Receveurs Generaux n'auront plus de Caisse commune, & chacun d'eux en aura une particuliere. Le Sr. Bouret, Maître des Registres des Domaines du Roi, & le Sr. Barême, ci-devant Directeur de la Compagnie des *Indes*, ont été envoyez a la *Bastille*; le scellé a été mis à leurs Maisons par le Lieutenant General de Police, & la Chambre des Vacations du Parlement a été établie pour examiner leur affaire. Le Sr. Paris de Vernai, qui étoit exilé à *Langres*, a été ramené ici sous l'escorte de 50. Archers, & aussi enfermé a la *Bastille*, & le Chevalier du Guet enleve presque toutes les nuits des personnes qui sont conduites dans cette Citadelle. On examine avec  
beaucoup

beaucoup de soin les comptes de divers particuliers qui ont eu part à l'administration des deniers publics sous le Ministère de Mr. le Duc ; on va aussi faire une recherche exacte de tous les Registres du *Visa*, & ceux qui les ont tenus, ou qui en ont eu la direction, seront, dit-on, tous arrêtés. Mr. d'Ombreval, ci-devant Lieutenant General de Police, & Intendant de *Tours*, a ordre de se défaire de sa Charge de Maître des Requêtes, & on fait une exacte perquisition du Sr. Bully son Secretaire, qui s'est retiré.

XIV. *Lorraine*. S. A. R. le Duc de *Lorraine* fut attaqué le 24. d'une maladie qui parut d'abord par ses symptomes assez dangereuse, mais qui n'ayant heureusement duré que quelques jours, a fait passer les peuples d'une extrême consternation, à la joye la plus sensible. On sçait combien ce Prince est digne de l'amour de ses Sujets, & combien, par conséquent, il doit leur être cher. Le premier Septembre on chanta à *Nancy* dans toutes les Eglises le *Te Deum*, en actions de grâces de sa convalescence ; il y eut des réjouiïssances extraordinaires, des illuminations, & on fit couler dans les principales Places des Fontaines de vin, qui acheverent de dissiper les allarmes que la maladie de Son Altesse Royale avoit causées. Un autre événement a causé de la tristesse, c'est la perte que vient de faire la *Lorraine* de Monsieur Bourcier, premier Président du Parlement, que la mort enleva le 3. dans un âge fort avancé. Toutes les qualitez les plus desirables du cœur & de l'esprit formoient le caractère de ce Magistrat. Un merite distingué, une intégrité à toute épreuve, l'avoient rendu recommandable & respectable ; & S. A. R. qui sçait si bien récompenser & distinguer la véritable vertu, l'avoit toujours honoré d'une confiance particulière,

culiere, en l'élevant aux premières Charges de l'Etat. Ce Prince a nommé Mr. de Gondrecourt, Conseiller d'Etat, & second Président, pour remplir cette importante Charge, & ce choix est généralement approuvé. Ce Magistrat est, dit-on, digne de remplacer Mr. Bourcier, & c'est mieux faire son éloge, que d'employer les expressions les plus pompeuses & les plus recherchées.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. Ce qui se passa à l'Audience publique donnée par l'Empereur le 9. Juillet, à *Omer Aga*, Envoyé de la Porte *Ottomane* à *Vienne*, est détaillé dans la Relation succincte qui a été rendue publique, & que nous promîmes le mois dernier.

**L'**Empereur, à la sollicitation du Prince *Eugene de Savoie*, Président de son Conseil Aulique de Guerre, ayant fait sçavoir par le moyen de Mr. *Talman*, Secrétaire Imperial, & Interprète des Langues *Orientales*, qu'il avoit résolu de lui donner Audience le 29. Juillet, ledit Secrétaire se rendit sur les 10. heures & demie du matin dans un magnifique Carosse de l'Empereur au logement dudit *Aga*, d'où il le conduisit au Palais de la *Favorite*, avec le même Cortège & le même ordre qu'il avoit été conduit à l'Audience du Prince *Eugene de Savoie*. Lorsqu'il y fut arrivé, le Détachement qui formoit la Garde pre-

fenta les armes fans battre la Caisse , & quand il eut mis pied à terre à la porte du Palais, il se couvrit d'un magnifique Turban, & monta l'Escalier, sur lequel les Archers & les Trabans de la Garde. étoient rangez en haye. L'Antichambre étoit remplie de Gentilshommes & des Pages de S. M. I. Il fut accompagné jufqu'à la porte de la Salle du Conseil qui étoit fermée, par le Capitaine de Rosenfeld, Adjudant General de la Garnison, par le Capitaine Crainitz, & par le Commissaire de Harenne, étant précédé de l'Interpète General, & de son Secrétaire, qui portoit devant lui sa Lettre de créance. Le Comte de Cobenzel, Grand Chambellan, sortit alors de la Salle du Conseil, où il n'y avoit encore que les Conseillers d'Etat & les Ministres, pour venir à sa rencontre, & l'y introduire, sans lui faire aucun compliment. La porte de la Salle ayant été ouverte, & l'Empereur y étant debout sous un Dais de Brocard d'or, avec une Table auprès du Trone, l'Aga y entra, ayant à droite l'Interprète Imperial, & à gauche son Secrétaire, qui portoit sa Lettre de créance, suivi de l'Interprète *Turc Osman*, de son Maître des Ceremonies, de son Ecuyer, Tresorier, &c. Après les trois reverences ordinaires, il s'aprocha du Trône, baïsa le bord de l'habit de l'Empereur, & fit à S. M. Imp. un long Discours en Langue *Turque*, pendant lequel il mit sur la Table la Lettre du *Sultan* & celle du Grand Vizir qu'il avoit aportées sur sa poitrine, dans l'ouverture de sa Veste, d'où on la voyoit un peu paroître. Après le Discours qui fut interprété en Langue Allemande par le Secrétaire Imperial, l'Empereur appella le Comte de Schonborn, Vice-Chancelier de l'Empire, qui mit un genouil en terre pour recevoir la réponse que S.

M. Imp. lui fit à voix basse, & que S. Exc. répéta à haute voix lorsqu'il fut retourné à sa place, laquelle fut ensuite interprétée en Langue *Turque* à l'*Aga* par le Secretaire Imperial. Alors l'*Aga* baïssa de nouveau l'habit de l'Empereur, & retourna en arriere vers la porte en faisant encore trois profondes reverences. Il fut accompagné à son logement de la même maniere qu'il en étoit venu, & il y fut magnifiquement traité avec toute sa suite. Il fit ensuite jetter quantité d'argent au peuple, pour témoigner la joye d'un traitement si honorable:

L'*Aga* étant entré, depuis cette Audience, en conference avec les Ministres de l'Empereur, leur a demandé la restitution de *Temeswar* au Grand Seigneur son Maître, moyennant quelques millions de florins que *Sa Hauteffe* offroit pour cela; mais sa demande a été rejetée, & on lui a même fait entendre que sa Cour ne devoit plus y penser. Comme on remarque qu'il forme des liaisons avec quelques Ministres Etrangers, on travaille à l'expedier promptement.

II. La ratification de l'accession de l'Empereur au Traité de *Neustat*, & à l'Alliance conclüe à *Stockholm*, fut échangée ici le premier Août avec celle de *Suede*. On continuë les conferences pour trouver les moyens de prévenir une rupture; & le Duc de Richelieu Ambassadeur de *France*, a reçu des instructions de sa Cour, pour faire de nouvelles propositions. On croit s'apercevoir que la Cour Imperiale ne s'opposera pas au raccommodement de cette Couronné avec celle d'*Espagne*, & qu'elle est bien éloignée de traverser les negociations qui sont entamées à ce sujet. L'Electeur de *Baviere* a écrit une Lettre depuis peu à l'Empereur, dont S. M. a paru fort satisfaite; & l'acces-

tion de ce Prince au Traité de *Vienne*, de même que celles des Electeurs de *Cologne* & *Palatin*, ne tiennent, dit-on, plus qu'à quelques petites formalitez qu'on travaille à remplir. Le Marquis de Pancalier, à present Marquis de Prié, sera, dit-on, nommé à l'Ambassade de *Venise*, à la place du Comte de Colloredo ; & le Regiment de Cuirassiers, vacant par la mort du Prince Maximilien d'*Hannover*, a été donné par l'Empereur au General Baton d'Uffelen. Toutes les Troupes de l'Empereur sont actuellement complectes ; & on travaille sans relâche à remplir les Magazins de toutes les Places dans les Pais Hereditaires de S. M. On confirme que le General Comte de Bonneval est entré au service de la Republique de *Venise*, & qu'il a écrit ici depuis son départ une grande Lettre qui intrigue plusieurs personnes.

III. Le 6. le Traité qui se negocioit depuis si long-tems entre l'Empereur d'une part, & la Czarine d'autre, fut conclu chez S. A. S. le Prince Eugene de Savoye, avec toutes les solemnitez usitées en pareilles occasions. Cette negociation que le Comte de Rabutin a menagée si heureusement à la Cour de *Russie*, est d'un très-grand poids dans la conjoncture presente, & ne peut être que très-avantageuse au repos de toute l'*Europe*. L'Acte en fut signé de la part de l'Empereur, par sadite Altesse le Prince Eugene, par le Comte de Sinsendorf Grand Chancelier de la Cour, par le Comte Thomas Gundacker de Staremberg, le Comte de Windisgratz, Président du Conseil Aulique, & le Comte de Schomborn Vice-Chancelier de l'*Empire* : & de la part de la Czarine, par Mr. Lanczinski de Lanczin, son Chambellan & son Ministre Plenipotentiaire en cette Cour. Sa Maj. Cz. a, à ce que l'on assure, accédé, & accede  
entie-

entièrement par ce Traité, à celui conclu l'année dernière entre S. M. Imp. & le Roi d'Espagne, & une des clauses principales est, que L. M. Imp. & Russe se promettent une garantie reciproque des Etats qu'Elles possèdent en Europe, & de se secourir puissamment l'une l'autre, en cas qu'elles viennent à être inquiétées dans leurs possessions. On ajoute qu'il y a quelques Articles stipulez en faveur du Duc d'Holstein, pour la succession à la Couronne de *Suede*, de même qu'en faveur du Czarowitz pour celle de *Russie*; qu'en cas de rupture, l'Empereur s'engage de fournir 20. mille hommes d'Infanterie & 10. mille de Cavalerie; & la Czarine, 20. mille hommes tant Cavalerie qu'Infanterie, & dix Vaisseaux de Guerre. Le 11. & le 12. il se tint encore des conférences secrètes chez le Prince Eugene, auxquelles le Baron de Ripperda, qui continué de faire ici les fonctions de Ministre d'Espagne, fut appellé; & un Courier du Cabinet a été dépêché à *Madrid* au Comte de Königseck, pour y porter la nouvelle de l'accession de la Czarine au Traité de *Vienne*. Sur ce qu'on a demandé ici à l'Ambassadeur de *Venise* si la Republique avoit dessein d'accéder au Traité d'*Hannover*, & si c'étoit pour cela que le Comte de Schuylembourg étoit passé en *Angleterre*, S. Ex. a répondu qu'elle n'en avoit aucune connoissance, & que si l'Empereur le souhaitoit, elle en écrivoit au Senat. On prétend que l'élection faite par les Etats de *Courlande* en faveur du Comte Maurice de Saxe, n'est pas pas desagréable à cette Cour: cependant le Ministre de *Russie* a fait là-dessus quelques remontrances à ceux de l'Empereur.

IV. L'Empereur alla le 13. faire ses dévotions à *Jetzing* devant l'Image miraculeuse de la Vierge, & prit ensuite le divertissement de la chasse du

Cerf dans la Forêt de *Hoff*: S. M. y dina, & revint le soir a la *Favorite*. Le 15. Fête de l'Assomption de la Vierge, l'Auguste Famille Imperiale tint Chapelle publique; & le 16. l'Empereur alla courre le Cerf aux environs de *Pugerstorff*. Le General *Walis* ayant reçu ses dernieres instructions, est parti en poste, pour aller commander les Troupes Imperiales en *Sicile*; & le Comre de *Traun* qui lui succede dans le Gouvernement de *Messine*, doit aussi se rendre dans peu dans ce Royaume. Le 16. le Baron de *Francken* Ministre de l'Electeur Palatin, ayant reçu un Exprés de la Cour, se rendit le même jour chez S. A. S. le Prince *Eugene* de *Savoye*, ou il signa au nom de S. A. E. Palatine, l'accession de ce Prince au Traité de *Vienne*, & avant la fin du mois on esperoit qu'elle seroit suivie de celle des Electeurs de *Baviere*, de *Cologne*, de *Treves*, & du Duc de *Wolfembutel*, dont les Articles sont dressés. On n'apprend pas que les negociations du Comte de *Harrach* Ambassadeur de l'Empereur à *Turin*, soient fort avancées; le Roi de *Sardaigne* paroissant toujours dans les interêts des Alliez d'*Hannover*, ou pour mieux dire, attendant ceux qui lui feront les conditions les plus avantageuses. On ne conçoit gueres de meilleures esperances du côté de la *Suede*, qui jusqu'à present ne s'est pas expliquée fort favorablement.

V. A mesure que l'Alliance de *Vienne* se fortifie, par l'accession des differentes Puissances qui viennent d'y entrer, ou qui sont sur le point de le faire, celle de *Hannover* acquiert aussi de nouveaux Alliez. Le 20. on reçut ici la nouvelle par deux Exprés dépêchez au Ministre d'*Hollande*, que les Etats Generaux des *Provinces-Unies* avoient enfin après bien des délibérations, accédé à ce dernier Traité; & que leur accession fut signée le 9. à la

*Haye*,

*Haye*, par les Députés de L. H. P., les Ministres de France, d'Angleterre & de Prusse, & qu'en conséquence L. H. P. s'étoient engagées de mettre en Mer une Flotte de 25. Vaisseaux de guerre. Le Ministre de la *Grande-Bretagne* a fait de fortes remontrances contre l'Edit publié en *Sicile*, pour défendre l'entrée des Manufactures d'Angleterre dans ce Royaume : (*Voyez a l'Article de Sicile* :) sur quoi la Cour Imperiale ne s'est pas encore expliquée. On a quelque défiance que le but de l'Escadre Angloise qui est dans la *Mediterranée*, ne soit de détacher les Princes d'Italie des Interêts de l'Empereur ; ce qui seroit un projet d'une difficile & dangereuse exécution ; les Princes d'Italie ne pouvans, sans beaucoup risquer, prendre des engagements contraires à ceux de l'Empereur & de l'Empire, dont ils sont Feudataires. On parle de les obliger de fournir leur contingent en argent, & de lever le dixième sur les revenus Ecclesiastiques dans les Royaumes de *Naples* & de *Sicile*, en cas qu'on fût obligé d'en venir à une rupture. Douze Regimens ont, dit on, ordre de se tenir prêts à marcher vers le *Rhin*, ou vers les *Pais-Bas Autrichiens*.

VI. On a expédié un nouveau Mandement exhortatoire de l'Empereur, par lequel il est enjoint aux Electeurs de *Saxe* & de *Hannover*, au Duc de *Wolfembutel*, & à l'Evêque de *Munster*, d'agir incessamment contre ceux de la *Ville d'Embsden*, dont les démêlés avec le Prince d'Oostfrise ne prennent pas de fin. Le Nonce du Pape presenta dernièrement à l'Empereur une Lettre de Sa Sainteté, par laquelle Elle prie S. M. de faire ses efforts, pour obliger le Canton de *Lucerne* de rentrer dans l'obéissance du St. Siege ; sur quoi l'Empereur a promis d'employer ses bons offices,

comme

comme il a déjà fait. Les Ministres d'*Hollande* & d'*Angleterre* ont fait de nouvelles représentations à la Cour au sujet de la Compagnie d'*Ostende*, sur lesquelles ils attendent la réponse. Le Marquis Dom Joseph Malaspina, Abbé de *Marzano*, a été fait Conseiller Imperial; & le Comte de Collredo qui est revenu de son Ambassade de *Venise*, prêta le 29. à l'issuë d'un Conseil d'Etat qui se tint, le Serment entre les mains de l'Empereur, pour la Charge de Grand Marechal de la Cour dont il a été pourvû. Ce sera le Comte Guillaume de Sinzendorf, fils du Grand Chancelier, qui ira à *Venise* en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté; & le Comte Conrad de Staremburg retournera, dit on, à *Londres*. Le Courier dépêché à *Madrid* avec le Traité d'Alliance conclu entre cette Cour & celle de *Russie*, ayant été assassiné en chemin, & ses dépêches étant perduës, on va incessamment en faire partir un autre. L'Aga Turc qui est ici, a aussi reçu ordre de la *Porte*, de demander communication des Articles de ce Traité.

VII. Le 25. Fête de *St. Loüis*, dont le Roi de *France* porte le nom, le Duc de Richelieu, Ambassadeur de cette Couronne donna un magnifique Festin dans la Maison de plaisance près de cette Ville, à la plûpart des Ministres Etrangers, & à plusieurs autres personnes de consideration. Le soir il y eut une grande illumination, & un très-beau Concert de voix & d'instrumens. Le 28. étant l'anniversaire de la Naissance de l'Imperatrice Regnante, L. M. I. vinrent en cette Ville, accompagnées des Archiduchesses leurs Filles, de l'Archiduchesse *Marie-Magdeleine*, du Nonce du Pape, & des Ambassadeurs de *France* & de *Venise*, & allèrent à l'Eglise des *Augustins déchauffez*, où Elles entendirent la Messe. Etans retournées à la  
*Favorite,*

*des Princes &c.* Octobre 1726. 301

*Favorite*, Elles affisterent à la representation d'une nouvelle pièce d'*Opera*, intitulée, *la Couronne d'Ariane*, qui fut exécutée à découvert dans les Jardins de ce Palais, avec tout le succès imaginable. On attend une Ordonnance qui doit être publiée pour deffendre l'entrée des draps & autres ouvrages de laine d'*Angleterre* dans les Pais Hereditaires de S. M. I., ou pour en augmenter les Droits de maniere, qu'on perdra l'envie d'en acheter. Le 31. le feu parut en quatre endroits de la couverture du Palais, mais il fut éteint si à propos, qu'il n'a presque pas causé de dommage.

## A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans les Pais du NORD depuis le mois dernier.*

**P**ologne. *Varsovie.* Le Roi fit au commencement d'Août une Promotion de six Chevaliers de l'*Aigle blanche*, qui sont, le Prince Czartinsky, Mr. Poniatowsky, Grand Tresorier de *Lithuanie*, le Comte Sapieha, Chatelain de *Trocky*, le Comte Brunschy, Enseigne de la Couronne, le Prince Lucbormirsky, Grand Maître des Cuisines, & le Sous-Chancelier de la Couronne. L'Abbé de Livry, Ambassadeur de *France*, est arrivé ici. Ce Ministre a pris son logement dans le Couvent de *Ste. Croix*, & eut le 12. une Audience particuliere du Roi & du Prince Royal, après laquelle il fut splendidement traité par le Grand Maréchal de la Couronne. Il est arrivé ici une Députation des Etats de *Courlande*, pour informer le Roi de ce qui s'est passé dans leur Assemblée touchant

touchant l'Élection d'un Successeur à ce Duché, en faveur du Comte *Maurice de Saxe*, & pour demander l'assistance de la République contre les entreprises de la Cour de *Russie*, qui menace ce Duché d'une exécution militaire, si cette Élection n'est annullée. Mr. *Bestuchef*, nouveau Ministre de *Russie*, ayant fait ici quelques propositions au sujet de cette affaire, dont il pressoit la réponse avec beaucoup d'instance, le Roi lui a fait remettre par Mr. *Ossolinski*, l'un de ses Ministres, la Déclaration suivante.

MONSIEUR,

**L**E Roi mon Maître ayant été informé des Lettres & des Propositions, que Mr. le Prince *Dolhorucky* a delivré de la part de Sa Majesté Czarienne aux Conseillers de la Regence de Courlande, & ayant considéré que ces Conseillers, comme Sujets de la Couronne de Pologne, ne sont pas autorisez d'en recevoir d'aucune Puissance étrangere, S. M. a été d'autant plus surprise d'un tel procedé, que le Prince *Dolhorucky* a requis les Etats du même Duché, au nom de sa Souveraine, de proceder à l'Élection d'un nouveau Duc de Courlande, & de le choisir d'entre quelques Candidats qu'il leur a proposez.

Deux choses augmentent la surprise de Sa Majesté, l'une, que pareilles propositions aient pu se faire de la part d'une Cour amie, & qui n'ignore pas les Droits incontestables & le Pouvoir suprême que la Couronne de Pologne exerce sur la Courlande; l'autre, que Mr. le Prince *Menzikoff* se soit mis lui même au nombre des pretendus Candidats; Et qu'il ait même osé menacer le Duché d'un Corps de Troupes Russiennes, en cas qu'ils ne prennent pas le parti de l'élire.

Et

Et comme ces sortes de demarches paroissent toutes opposées à l'étroite Alliance qui subsiste entre le Roi & Sa Majesté Czarienne, & à tant d'assurances & marques d'amitié que celle-ci a données au Roi, Sa Majesté croit devoir revoquer en doute, qu'elles ayent été faites par ordre, & au seu de Sa Majesté Czarienne; Et Elle m'a ordonné de vous demander, Monsieur, si vous êtes muni d'Instructions sur ce sujet, & quels sont là dessus les véritables sentimens de Sa Majesté Czarienne?

En cas que ceux-ci vous soient connus, & que vous veüilliez vous en ouvrir, je ne manquerai pas d'en faire un raport fidele au Roi, qui avivera ensuite aux mesures qu'il conviendra de prendre; Mais si vous n'êtes pas chargé de Commissions à cet égard, j'ai ordre de vous représenter, Monsieur, ne doutant pas que vous n'en rendiez compte à Sa Majesté Czarienne, qu'il paroît fort extraordinaire, que les Princes Menzikoff & Dolhorucki ayent pu proposer aux Etats de Courlande d'élire un Duc, & de l'élire qui plus est pendant la vie du Duc Ferdinand, & contre la volonté du Roi, lorsqu'il est notoire que la Courlande est une Province sujette à la Couronne de Pologne; Que S. M. a voit expressément défendu aux Etats de ce Pais là, de se porter à aucun Acte pareil; Et que quand avec une temerité tout a fait punissable, ils se sont laissez aller, malgré cette défense, à la prétendue Election de Mr. le Comte Maurice de Saxe, Elle a ordonné à ses Ministres, de proceder selon la rigueur des Loix contre cet attentat manifestement contraire à la nature des Fiefs, à la Souveraineté directe de la Couronne de Pologne, & aux Seremens & Pactes de Sujétion, qui lient & soumettent ladite Province à la même Couronne.

Ce qui doit confirmer le Roi dans l'opinion qu'il

a, que les propositions & menaces, que les Princes susdits ont faites aux Coulandois, ont été faites sans l'aveu de S. M. Czarienne, c'est qu'elles ne conviennent nullement,

1. Aux anciens Traitez, par lesquels les deux Puissances se sont reciproquement engagées, non-seulement à ne pas fomenter les Rebellions de leurs Sujets respectifs, mais à ne donner pas même azile à ceux qui en seroient coupables.

2. Aux nouveaux & derniers Traitez faits entre la Couronne de Pologne & le feu Czar de glorieuse memoire, par lesquels ce Monarque a positivement promis de ne s'arroger aucun Droit sur les Dependances de ladite Couronne.

3. Aux deux Declarations données successivement par feu Sa Majesté Czarienne aux deux Ambassadeurs du Roi & de la Republique, sçavoir à Mr. Wollowitz Grand-Marechal de Lithuanie, & ensuite à Mr. Chomentowski, alors Palatin de Mazovie.

4. Aux Droits d'une veritable amitié & d'un bon Voisinage, qui ne permettent pas à un Ami voisin de proteger ou d'animer les Sujets de l'autre contre leur Souverain, & qui jusqu'à present ont été religieusement observez de part & d'autre; Mais surtout du côté de la Pologne, qui, non contente de ne pas se mêler des Rebellions de l'Ukraine & du changement de Gouvernement qu'il a plu au feu Czar d'y introduire, a refusé même tout azile à ceux des Habitans de cette Province qui cherchoient, en se refugiant en Pologne, de mettre leurs vies en seureté.

Le Roi est trop persuadé de la sincere amitié & équité de la Czarinne, pour douter qu'Elle ne soit, à cet égard, du même sentiment que lui; Et ce que les Princes Menzikoff & Dolhorucki ont fait & proposé

*proposé en Courlande, y est trop contraire, pour pouvoir être conforme à la volonté toujours équitable de cette Princesse, & aux ordres qu'elle peut leur avoir donnez.*

*C'est pourquoi le Roi m'a chargé de vous requérir, Monsieur, de faire rapport à S. M. Czarienne de tout ce que je viens de vous exposer, & de la prier de desavouer authentiquement lesdits Princes, en leur enjoignant de cesser de s'intriguer en des affaires, qui, étant uniquement du ressort de la Couronne de Pologne, ne regardent ni la Czarine, ni, encore moins, eux en particulier. Aussi le Roi ne sauroit-il se dispenser d'interdire aux Etats de Courlande d'écouter leurs propositions, & de casser, & annuller d'avance, tout ce que ceux-ci pourroient entreprendre pour s'y conformer, tout comme on a cassé & annullé ce qu'ils ont illegalement fait en faveur de Mr. le Comte de Saxe.*

*Il seroit bon d'ailleurs, & Sa Majesté le souhaite extrêmement, que S. M. Czarienne voulust se declarer là-dessus avant l'écheance de la prochaine Diette, afin que les Etats de la Republique puissent être rassurez, sur l'inquiétude que les démarches peu amiables des deux Princes sus-mentionnez, ne peuvent manquer de leur causer, & qu'on puisse les porter d'autant plus facilement à prendre les mesures convenables, pour prevenir tous les inconveniens qui pourroient alterer la bonne harmonie entre les deux Cours, dont la continuation est sincerement désirée du côté de la Pologne, & qui paroît si necessaire dans les conjonctures presentes.*

II. Le Comte de Flemming est revenu de *Dresde* avec Madame son Epouse. Le 24. le Prince Royal partit pour retourner en *Saxe*; & le départ du

du Roi pour *Grodno* est fixé au 7. Septembre. L'ouverture de la Diette generale devant s'y faire le 28. Il y a eu en *Lithuanie* une maladie contagieuse parmi les Bestiaux, qui commence à se communiquer aux hommes. On n'apprend pas que les Russes, qui se sont approchez des Frontieres avec un Corps de 44. mille hommes, ayent encore rien entrepris en *Courlande*, & on a commencé à tenir des conferences chez le Grand Marechal de la Couronne avec le Ministre de *Russie*, sur cette affaire. On commence à bien augurer de l'élection du Comte Maurice.

III. *Courlande. Mittau.* Le vieux Duc Ferdinand de *Courlande* qui se tient à *Dantzich*, a, dit on, renvoyé aux Etats la Lettre qu'ils lui avoient écrite au sujet de l'Élection du Comte Maurice de *Saxe*, sans avoir daigné l'ouvrir. La Duchesse Doüairiere de ce nom est partie de *Mittau* pour *Petersbourg*, où elle a été mandée par la Czarine; & le Comte Maurice ne s'y est pas rendu, comme nous le dûmes le mois dernier; mais le Prince de *Menzikoff* y est retourné; & le Prince *Dolhorucki* se tient à *Riga*, pour observer ce qui se passera. Les *Courlandois* qui persistent à maintenir leur élection, contre les prétentions du Prince *Menzikoff*, qui est apuyée des Forces & de la protection de la Czarine, refusent constamment de proceder à une nouvelle élection, quoique menacez d'une exécution militaire de la part de la *Russie*, & ont envoyé à *Varsovie* des Députez, pour reclamer dans cette extrémité l'assistance de la Republique, qui ne paroissant pas approuver non plus l'élection du Comte Maurice, ne laissera pas de prêter toute son attention à cette affaire; le Duché de *Courlande* étant de tems immemorial sous la protection de la *Pologne*. On verra en quel état étoit cette affaire le 18. Juillet  
dernier,

dernier, par la Lettre suivante dattée de ce tems, & écrite de *Mittau* par le Comte Maurice de *Saxe* au Baron *Osterman* Conseiller Privé de la *Czarine*.

MONSIEUR,

**L**E public parle si avantageusement de Vôtre Excellence, & je suis si persuadé qu'il se trompe rarement, que je m'adresse avec confiance à un Ministre, dont la prudence égale la capacité. Je supplie Vôtre Excellence de croire, que ceci n'est point un compliment, la franchise avec laquelle je vais me livrer à Elle, doit l'en convaincre.

Les Courlandois, menacez de perdre leurs Privilèges, ne s'attendoient pas que dans les mesures qu'ils prenoient pour les conserver, les embarras leur vissent du côté de la Russie. Le principe sur lequel ils ont fondé leurs esperances, est que l'intention du feu Empereur & celle de l'Imperatrice Regnante a été, & doit être encore, de maintenir le Gouvernement de Courlande sur le pié où il est actuellement; les assurances frequentes que leurs Majestez Imperiales leur ont donné à ce sujet, ne leur laissoit pas lieu d'en douter.

J'ai agi en consequence, mes demarches n'ont point été cachées, la Cour de Russie ne les a point ignorées, & ne m'a témoigné en rien qu'elles lui fussent desagréables.

Les Courlandois ne pouvoient plus differer. Il étoit question de prevenir les Resolutions que l'on devoit prendre à Grodno, pour partager leur País en Palatinats. C'est ce qui a obligé leur Regence à convoquer si promptement une Diette, où l'on put convenir de ce qui seroit le plus efficace pour la conservation de la Liberté.

On n'a point trouvé d'expedient plus seur, que  
d'éli...

d'élire un Successeur au Duc Ferdinand ; Il falloit que ce fut un Sujet agréable au Roi de Pologne , & qui ne put donner de jalousie aux Voisins ; On a cru le recontrer en Moi ; On m'a élu ; l'Élection a été unanime , & la Diette consommée par un Traité entre la Noblesse & moi , qui nous lie de façon que nous ne pouvons nous separer sans renoncer au point d'honneur.

Les choses en étoient là quand on a publié que le Prince de Menzikoff venoit en Livonic , peu satisfait de ce qui avoit été réglé à Mittau.

Sur le bruit qui s'étoit répandu , que vôtre Excellence devoit l'accompagner , j'avois envoyé une Personne de confiance à Riga , pour la saluer de ma part , l'informer de tout ce qui s'étoit passé ici , & la conjurer de s'intéresser pour la justice de la Cause des Courlandois ; Ayant appris que Vôtre Excellence , étoit demeurée à St. Petersbourg , j'ai écrit au Prince de Menzikoff dans les termes que j'ai crus les plus convenables pour l'adoucir. La Duchesse de Courlande de son côté , l'a fortement sollicité en faveur du País , mais rien n'a pû le fléchir. A son arrivée à Mittau , il a assemblé la Regence , & veut la forcer à convoquer une seconde Diette , qui casse l'Élection , & l'installe à ma place. On menace les Chefs de la Regence de les envoyer en Siberie , & le País de le mettre à la discretion de 20 mille Hommes , si la Diette n'est pas assemblée dans 10. jours.

Je ne discuterai point si les menaces sont de droit , j'en laisse juger Votre Excellence , mais je dis que les Courlandois ne peuvent deferer aux Volontez de Sa Majesté Imperiale , quelques dispositions qu'ils eussent à le faire Relevant de la Pologne , oseroient-ils reconnoître d'autre Protection , sans s'exposer à être juridiquement dépoüillez de leurs Privilèges ?

Cependant

Cependant, s'ils résistent aux ordres que l'on vient de leur donner, ils s'exposent à une ruine entière; s'ils y obéissent, ils renoncent à leur Traité, à leurs Sermens, & encourent la juste indignation de la Pologne.

Voilà, Monsieur, où en sont réduits les Courlandois, & c'est sur une Lettre de Créance de Sa Majesté Imperiale, dont le Prince Dolhorucki est Porteur, que l'on en agit ainsi avec eux. Que diroit l'Empire de Russie, si l'on traitoit de même les Peuples qui sont sous sa Protection?

Je ne vous écris point, Monsieur, comme à un Ministre, mais comme à un Homme dont j'aurois fort à cœur de gagner l'estime & l'amitié. Je me flate, que celle qui est entre vous & le Prince de Menzikoff ne vous empêchera pas de réfléchir sur le sort que l'on destine aux Courlandois, qu'ils n'ont mérité par aucune démarche. Que votre Excellence envisage aussi les suites qui en peuvent résulter. S'il n'y avoit que moi d'intéressé à leur Conservation, on pourroit les détruire, sans faire attention aux conséquences; Mais ils ont une Protection plus puissante, & la situation présente de l'Europe est telle, que la moindre étincelle y peut causer un Embrassement général. J'ai l'honneur d'être avec toute la considération possible, &c.

III. Suede. Le Roi de la Grande Bretagne a fait déclarer au Roi par Mr. Pointz, son Envoyé en cette Cour, qu'il étoit très-satisfait de la résolution que S. M. & le Senat de Suede avoient prise, de contribuer de tout leur pouvoir au maintien de la tranquillité dans l'Europe & dans le Nord, aussi-bien qu'à la conservation du Commerce dans la Mer Baltique. Le 29. Juillet S. M. s'étant rendu au Senat, le projet d'accession au Traité

d'*Hannover* y fut, dit-on, approuvé, & ensuite communiqué aux Ministres de *France* & de la *Grande Bretagne*, pour avoir leur sentiment. Il doit se tenir pour cela une Conférence, & à ce que l'on remarque, ce qui accroche si longtems cette Négociation, est la Compagnie d'*Ostende*, dont la *Suede* voudroit ne se pas mêler. On lut aussi dans la même Assemblée un Memoire présenté par le Ministre de *Russie*, par lequel il notifioit, que la Flotte Russe étant sur le point de mettre en Mer, pour s'approcher de celle d'*Angleterre* & de *Dannemarck*, il demandoit la resolution de la *Suede* touchant les secours stipulez en cas d'attaque. Ce qui n'empêcha pas l'approbation dudit Traité d'accession; on convint seulement dans une autre Assemblée qui se tint le 6., que l'accession au Traité d'*Hannover* seroit dictée de maniere, qu'elle ne pourroit préjudicier en rien à l'Alliance avec la *Russie*. Cette importante affaire doit se consommer lorsque la Diète generale des Etats du Royaume sera assemblée, & pour laquelle les Députés arrivent journellement des Provinces. On apprend de *Petersbourg*, que Mr. Basséwitz, Président du Conseil Privé du Duc d'*Holfstein*, doit venir ici en qualité de son Ambassadeur, ménager les intérêts de S. A. R. pendant la tenuë de ladite Diète. L'ouverture s'en fera, dit on, à la mi-Septembre, & le Roi doit y proposer une augmentation considerable de ses Forces Navales. Entretens le Comte de Horn a eu ordre de S. M. de faire aux Ministres Etrangers la declaration suivante, qui est le résultat des Conférences qui se sont tenuës jusqu'à present..

„ Le Roi & le Senat de *Suede* ayant mûrement  
 „ examiné les propositions faites par les Ministres  
 „ Etrangers sur les affaires de la conjoncture pre-  
 sente,

„ sente, & ayant vû que le principal but des Al-  
„ liances formées en divers endroits, étoit de main-  
„ tenir la tranquillité publique de l'Europe, la  
„ Couronne de *Suede* declare qu'elle fera tous les  
„ efforts pour contribuer aux mêmes fins; les Mi-  
„ nistres étrangers étans priez de faire part de  
„ cette declaration à leurs Maîtres, afin de trou-  
„ ver, s'il est possible, les moyens de terminer les  
„ differends qui menacent d'une rupture.

Le Roi & la Reine n'étoient pas revenus de *Car-  
relberg* à la fin d'Août.

IV. On voit dans les deux Articles suivans, traduits du Latin, les conditions sous lesquelles la Couronne de *Suede* a ratifié l'Acte d'accession de l'Empereur au Traité de *Nyenstad*, & à l'Alliance de *Stockholm*.

PREMIER ARTICLE SEPARÉ.

**Q**Uoique par l'Article IV. du Traité d'Alliance défensive conclu le 22. Février 1724. entre la *Suede* & la *Russie* ( & auquel il a plu à Sa Majesté Imperiale, Royale & Catholique d'accéder, suivant la teneur de l'Acte d'accession dressé & signé le jour marqué ci-dessous par les Ministres Imperiaux, de même que par les Ministres Plenipotentiaires de *Suede* & de *Russie*, ) il soit stipulé, en égard à la Paix & à la Tranquillité publique, que si après la conclusion & la ratification de ce Traité, il arrivoit par cas fortuit & contre toute attente, que les Païs, Domaines & Provinces de l'un des Contractans en Europe, vinsent à être attaquez par les Armes de quelque Prince Chrétien, sous quelque pretexte que ce puisse être, soit pour des pretentions anciennes ou nouvelles; l'autre des Contractans, après en avoir été requis, seroit

indispensablement obligé de fournir les Secours promis, aux Conditions & en la maniere dont on est convenu par ledit Article IV. & suivant; Néanmoins, il a été convenu entre Sa Sacrée Majesté Royale de Suede, & Sa Sacrée Majesté Imperiale, par cet Article separé, que si par cas f.rtuit il vient inopinément à s'élever des Troubles contrel'Empereur, ou en Italie, ou en quelque autre Etat hors de l'Europe, Sa Sacrée Majesté Royale de Suede & son Royaume ne seront point obligez d'y prendre part, ni d'envoyer en des Païs si éloignez les Secours stipulez d'ailleurs par le susdit Traité.

Pareillement, à l'égard des disputes élevées à l'occasion de l'Etablissement de la Compagnie d'Os tende; il est expressément reservé à Sa Sacrée Majesté Royale de Suede & à son Royaume, en vertu de cet Article separé, que ni Elle ni son Royaume n'y prendront parr, qu'autant que leurs bons offices pourront être agreables & acceptez.

#### SECOND ARTICLE SEPARÉ.

**D'**Autant que dans l'Alliance Defensive, conclüe le 22. Fevrier 1724. entre la Suede & la Russie, & à laquelle Sa Sacrée Majesté Imperiale & Royale Catholique accede aussi presentement, il est stipulé & pourvu au paragraphe 16., que les precedens Traitez doivent rester en toute leur force, comme n'étans nullement contraires à la susdite Alliance; Et que Sa Majesté Royale & le Royaume de Suede, n'ont pas moins fortement à cœur que Sa Majesté Imperiale & Catholique, de prendre soin que les Traitez de Paix de Westphalie & d'Oliva subsistent toujours en leur entier sans aucune infraction; Pour ces raisons, on est convenu de part & d'autre par cet Article separé, de  
 decla-

declarer, & stipuler expressement, qu'au cas que la Paix publique fut effectivement troublée & enfreinte, ( ce qu'à Dieu ne plaise, ) à l'occasion des *sujets Traitez de Paix de Westphalie & d'Oliva*, & des autres fondez sur ceux-ci, qui n'auroient pas été entierement observez & cultivez, comme il auroit été convenable à l'égard des Points concernant la Religion, Et que l'un & l'autre des Hauts Contractans se trouvat impliqué dans ces Troubles, alors les cas imprevis & inopinez de cette nature, ne devront en aucune maniere être regardez, & encore moins soutenus, comme compris dans cette Alliance.

Le 24. Mr. Pointz, Envoyé Extraordinaire du Roi de la *Grande Bretagne*, ayant reçu un Exprès de *Londres*, se rendit à *Carelsberg*, où il notifia au Roi, „ que S. M. Britannique avoit jugé à propos dans la conjoncture presente des affaires, „ d'ordonner à l'Amiral *Wager* de rester avec „ son Escadre dans la *Mer Baltique* aussi long- „ tems que la saison le pourroit permettre, & que „ si durant ce tems là il étoit obligé de relâcher „ en quelque Port de *Suede*, Elle prioit S. M. Suede „ doite de lui en permettre l'entrée, & de lui accorder tous les secours dont il pourroit avoir „ besoin.

V. *Dannemarc. Copenhague*. On préparoit le 15. un Convoi de vivres pour la Flotte Danoise, & 2. Fregates s'étoient rendus ici pour en presser le départ. La Fregate qui avoit été envoyée à *Petersbourg*, en est revenue, & le Capitaine *Kierults* qui la commandoit, s'étant rendu le 19. à *Friderinsbourg*, remit au Roi ses Dépêches, & la Reponse de la Czarine à un dernier Memoire qui lui avoit été présenté par Mr. *Westphalen*, Mini-

être de S. M. à la Cour de *Russie*. On prétend que dans l'accession de S. M. Danoise au Traité d'*Hannover*, la Garantie du Duché de *Slesvich-Holstein* a été de nouveau stipulée en termes formels, de même que la conservation des Droits de *Doïiane* dans le *Sund*, contre tous ceux qui voudroient s'y opposer. Le General *Morner* est allé prendre le Commandement des Troupes dans le *Holstein*; on continuë ici les préparatifs de Guerre, & la Cour a ordonné la construction de 12. nouvelles Galeres. Un Bâtiment dépêché de la Flotte d'*Angleterre* & de *Danemarck*, arriva ici le 26., & a rapporté que ces Escadres combinées se tenoient toujours dans le même poste devant *Revel* sous l'Isle de *Nargin*; que les Russiens ne paroissant plus si complaisans envers les Anglois & les Danois qui alloient à terre, l'Amiral *Wager* avoit jugé à propos de défendre toute communication avec eux, & avoit ordonné de faire venir de *Dantzich* toutes les provisions dont il pourroit avoir besoin, ne voulant plus permettre que les gens en achetaient des Russes.

VI. *Petersbourg*. L'Armée de 44000. hommes qui se tient près de *Riga*, n'a fait encore aucun mouvement, & les Payfans de *Livonie* & de *Courlande* sont obligez d'y apporter les fourages necessaires. Le Prince *Menzikoff*, qui la commande, ayant visité le Fort *Dunamone* situé près de cette Ville sur le bord de la Riviere, l'a fait pourvoir de poudre & de boulets qui y manquoient. On continuë de faire défilér des Troupes du côté de *Revel*; les Vaisseaux de Guerre qui étoient à *Cronstad*, y joignirent la Flotte Russe sur la fin de Juillet, de même que quelques Fregates qui croisoient dans la Mer *Baltique*, & on comptoit pour lors dans le Port de cette Ville 18. Vaisseaux du premier

rang,

rang, sans ceux au dessous, & plus de 70. Gale-  
res, non compris celles que l'on équipe actuelle-  
ment, qui monteront à près de cent. Le voyage  
de la Czarine à *Riga* paroît remis à un autre  
tems; cette Princesse qui étoit partie pour s'y ren-  
dre, s'étant arrêtée à *Cathrinen Hoff*, & étant en-  
suite revenuë ici. On prépare à *Moscow* un grand  
Convoi pour *Astracan*, avec un renfort de Trou-  
pes qui doit être envoyé sur les Frontieres de *Per-  
se*, & l'Armée de S. M. en ce País, doit être  
augmentée jusqu'à 70000. hommes.

VII. On ne voit pas que les Escadres combi-  
nées d'*Angleterre* & de *Dannemarc*, qui se tien-  
nent toujours près de *Revel*, sous l'Isle de *Nargin*,  
se mettent en devoir de quitter ce poste. On con-  
fime, au contraire, que l'Amiral *Wager* a ordre  
d'y rester tant que la saison le permettra, ou que  
la Flotte Russe soit desarmée, & qu'il hyver-  
nera dans le *Sund*. Le Comte de *Rabutin*, Am-  
bassadeur de l'Empereur, presenta dernièrement  
une Lettre du Roi d'*Espagne* à la Czarine, que S.  
M. reçut avec de grandes marques d'estime. Le  
General *Weisbach* va, dit on, à *Vienne* en quali-  
té d'Ambassadeur de S. M., & Mr. *Basséwitz* a  
été nommé pour aller en *Suede* ménager les in-  
terêts du Duc d'*Hollstein* pendant la tenue de la  
prochaine Diette generale. Le 28. le Prince de  
*Menzikoff* revint de *Riga* à *Revel*, & partit le 30.  
pour *Petersbourg*, où depuis son retour il s'est tenu  
diverses Conférences secrettes. Le 3. Août la Du-  
chesse Douairiere de *Courlande* y arriva aussi de  
*Mittau*. Il paroît un long Memoire présenté à la  
Cour de *Russie* par Mr. *Westphalen*, Ministre du  
Roi de *Dannemarc*, au sujet de ses armemens, &  
la Reponse de S. M. Czariene à ce Memoire.  
L'un & l'autre meritent de trouver place ici.

Memoire presenté à la Czarine par le Ministre  
de Dannemarc.

**L**es preparatifs de guerre qui ont été faits depuis quelques années dans la Mer Baltique, & principalement ceux de cette année, qui surpassent non seulement ceux des années precedentes, mais encore ceux qui se faisoient lorsque la Russie étoit en guerre avec la Suede, sont tels dans leurs circonstances, que toutes les Puissances voisines ont raison d'en prendre ombrage, & de demander là-dessus les éclaircissemens & les suretez convenables.

L'Alliance perpetuelle, conclüë en 1709. entre S. M. Royale de Dannemarc, mon très-gracieux Souverain, & feuë S. M. Czarienne Pierre I. pour le bien & l'avantage des Etats & Païs reciproques, est d'une telle nature, que le Roi mon Maître, en consequence des Loix fondamentales de la Justice & du veritable interêt de la Russie, n'auroit rien à craindre, nonobstant toutes les entreprises des mal-intentionnez; & seroit même en droit d'attendre de V. M. toutes les marques possibles d'amitié & de bonne intelligence. Mais V. M. n'ayant fait donner au Roi mon Maître aucune part des raisons qui l'ont portée à équiper tant de Vaisseaux de guerre, de Galeres & de Galïotes à bombes, à faire marcher tant de troupes d'embarquement, & à preparer tant de biscuit & autres munitions extraordinaires, comme il se pratique entre Puissances voisines qui veulent vivre ensemble en bonne amitié, & qu'on est obligé de le faire entre Alliez, tels que le Roi mon Maître & V. M.: D'ailleurs le bruit étant répandu à Petersbourg, à Revel, à Riga & presque par tout, que ces preparatifs sont destinez contre le Dannemarc, ainsi qu'il a été ou-

vertement

vertement publié de la part du Duc de Holstein, tant en Suede, à Vienne, à Hambourg & à Lubec qu'en plusieurs autres Lieux : Le Roi mon Maître ayant de plus été averti par des Puissances voisines de se tenir sur ses gardes contre ces préparatifs, & ayant été informé de bonne part que ceux-la ont le plus d'accès & d'influence à la Cour de V. M., dont les vûes & les suggestions vont à rompre pour jamais l'ancienne & bonne intelligence qui est entre le Dannemarck & la Russie, à sacrifier à leurs intérêts particuliers cette harmonie si avantageuse aux 2. Etats, à diviser 2. Empires qui ont tant d'intérêt d'être unis, & à les armer l'un contre l'autre par des motifs si contraires à leur véritable bien : toutes ces circonstances & plusieurs autres non moins importantes, que je passerai sous silence pour de bonnes raisons, ont porté le Roi mon Maître à se précautionner & à se mettre hors de danger par rapport aux desseins de V. M., dont les armemens augmentent d'année en année.

C'est pour cela que le Roi mon Maître a jugé à propos de m'envoyer par un de ses Vaisseaux un Capitaine Lieutenant de ses Armées, chargé des Ordres exprés de S. M., afin de représenter à V. M. dans une Audience particulière tout ce qui est ci-dessus mentionné ; de lui exposer avec tout le respect convenable la juste inquiétude du Roi mon Maître, & en même tems son intention invariable de vivre avec V. M. dans une véritable amitié & bonne harmonie, en conséquence de l'Alliance perpétuelle conclü en 1709. comme aussi de l'augmenter de plus en plus pour le bien des 2. Etats, & de demander à V. M. ce que le Roi mon Maître doit attendre de son amitié, & si Elle est disposée à observer la teneur dudit Traité.

Voilà, très-illustre Princeesse, ce que j'ai ordre  
 exprés

exprés de représenter à V. M. avec tout le respect & le devouement possible, en lui demandant en même tems une Declaration formelle de ses intentions, qui puisse mettre le Roi mon Maître dans un plein repos par raport aux desseins de V. M.

Je me flatte que V. M. voudra d'autant plus facilement me donner cette Declaration, qu'elle est conforme aux Traitez & à l'usage établi entre les Voisins & Alliez. Dans cette attente, &c. Signé, WESTPHALEN. A Petersbourg, ce 12. Juillet 1726

#### Reponse de la Czarine au Memoire ci-dessus.

Sur la Representation faite à Sa Majesté Imperiale du contenu au Memoire que Mr. Westphalen, Conseiller d'Etat & Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarck, a donne par écrit, suivant l'ordre exprés qu'il en avoit reçu.

Sa Majesté Imperiale fait sçavoir a Mr. l'Envoyé-Extraordinaire que la demande faite à Sa Majesté étant entierement hors d'usage entre les Têtes Couronnées, elle n'a pû que lui paroître fort étrange, d'autant que Sa Majesté Imperiale croyant qu'il ne seroit pas de la bienveillance qu'elle se mêlât des affaires des autres Puissances, ni qu'elle demandât raison au Roi Dannemarck des preparatifs que Sa Majesté Danoise fait tous les ans, aussi Sa Majesté Imperiale ne se croit-elle pas obligée de rendre compte de ses Actions, ni à Sa Majesté Danoise, ni à d'autres.

Indépendamment de cela, Sa Majesté Imperiale veut bien notifier au Roi de Dannemarck par les presentes, que les Preparatifs de guerre qu'elle fait dans la Mer Baltique n'ont d'autre but que de se maintenir en état, suivant l'exemple du feu Empereur

pereur son Epoux, de pouvoir donner à ses Alliez les secours necessaires, & de remplir les engagements dans lesquels elle est entrée avec eux, comme aussi de défendre sa Personne, ses Royaumes & Sujets contre toute surpris ennemie, & de pouvoir s'opposer avec vigueur à ceux qui voudroient lui chercher querelle.

Telle a été la veritable intention de Sa Majesté Imperiale, qui n'a dû causer d'ombrage à aucune autre Puissance, & dont on a eu aussi peu de raison de s'alarmer, que de prendre en mauvaise part que Sa Majesté Imperiale songe à affermir la tranquillité dans le Nord, à assurer le repos de ses Royaumes & Sujets, & qu'elle prenne pour cela les mesures convenables.

Au surplus, Sa Majesté Imperiale fait aussi servir à Mr. l'Envoyé Extraordinaire, qu'Elle se trouve obligée de demander au Roi de Danemarck, si elle ne doit pas regarder comme une rupture ouverte la demarche extraordinaire & inouïe que S. M. Danoïse a faite d'envoyer une Escadre de ses Vaisseaux de guerre jusques dans la Rade de Sa Majesté Imperiale devant Revel, de l'y avoir jointe à l'Escadre Angloise, & l'y avoir fait rester jusqu'à present, sans en avoir donné préalablement aucune connoissance à Sa Majesté Imperiale; ce qu'on auroit dû faire néanmoins conformément à l'usage & à la raison, si l'on ne vouloit pas que cette Escadre fut regardée comme Ennemie, non plus que celle du Roi de la Grande Bretagne, qui a tenu la même conduite en l'envoyant dans la Mer Baltique.

Mr. l'Envoyé Extraordinaire est requis au nom de Sa Majesté Imperiale, de procurer au plutôt ladessus une Declaration précise du Roi son Maître, & de la communiquer à Sa Majesté Imperiale; afin

qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires pour sa sûreté, & pour la conservation du repos dans le Nord. Quant au reste, Sa Majesté accorde à Mr. le Conseiller d'Etat & Envoyé Extraordinaire sa faveur Imperiale. A Petersbourg le 18. Juillet 1726.

On a fait embarquer quelques Regimens à bord de la Flotte Ruffienne, que les Escadres d'Angleterre & de Dannemarc observent toujours soigneusement. Le 18. la Czarine se rendit à *Crostadt* par eau, avec une nombreuse suite, pour voir les Vaisseaux & les Galeres qu'on y équipe. Le 20. l'Amiral Wager occupoit toujours son même poste, & la Flotte Ruffienne étoit rangée sur deux lignes devant le Port de *Revel*, commandée par l'Amiral Kruys. Le tems commence à devenir fort orageux, cependant il y a des ordres de la pourvoir encore de vivres pour six semaines.

## A R T I C L E VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.*

I. **L**ondres. On n'avoit pas encore reçu le 15. des nouvelles de l'Escadre de l'Amiral Jennings, & on la croyoit pour lors fort éloignée des Côtes d'Angleterre. On a appris ici par l'arrivée d'un Messager d'Etat, l'accession de L. H. P. les Etats Generaux au Traité d'*Hannover*, dont l'Acte fut signé à la *Haye* le 9. de ce mois. La Cour a pris un deuil de 3. mois pour la mort du Prince Maximilien d'*Hannover*.

Le Roi se tient toujours à *Kinsington*, & S. M. n'a pas encore disposé des Charges vacantes par la mort du Comte de Cadogan. On nomme seulement le Duc de Bolton pour le Gouvernement de l'Isle de *Wigth*; le Duc d'Argile pour le Gouvernement de la Tour de *Londres*; & le Prince Frederic pour le premier Regiment des Gardes à pied. Il n'y a encore personne de désigné pour celle de General de l'Infanterie.

On apprend par des Lettres de l'Amiral *Wager*, que l'Escadre qu'il commande se tient toujours à l'ancre devant *Revel* avec celle de *Dannemarck*; que les Russiens étoient jour & nuit à bord de leurs Vaisseaux dans le Môle de cette Ville, de peur de surprise, & qu'il n'y avoit nulle apparence qu'ils entreprissent rien cette année. On a aussi reçu des avis certains, que celle de l'Amiral *Jennings* étoit arrivée sur les Côtes de *Biscaye*, & avoit relâché dans le Port de *Xantona*.

## A R T I C L E V I I I.

*Contenant les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes de distinction, depuis le mois dernier.*

I. **N** *Aissances.* La Marquise de Crequi est accouchée d'un fils sur une de ses Terres, dans la Province de *Blefois*.

La Comtesse de Colloredo est accouchée à *Venise* d'un fils.

II. *Mariages.* Le Marquis d'Epinoÿ a épousé à *Paris* Mademoiselle de Beauford, de la Maison de Matignon.

Le Duc d'Altemps épouse à Rome le Veuve dit Marquis de Bichi-Lanci.

III. *Morts.* Mr. Montreale, Archevêque de Reggio est mort à Naples, de même que les Princesses de Durazzano & de Casti-Luccio.

Le 26. Juillet le Prince Carme Carracioli de St. Bueno mourut à Madrid. Il avoit été Ambassadeur du Roi d'Espagne à Venise, & ensuite Viceroy du Perou.

Le 7. Août mourut à Paris Marie-Auguste Jeanne Princesse de Bade Bade, Epouse du Duc d'Orleans. Voyez l'Article de France.

Le Prince Constantin Sobieski est mort à Zolkow en Pologne.

Le Princesse d'Essen, née Comtesse de Richtberg, est morte dans le Château de Stirum.

La Duchesse de Saxe-Weymar mourut le 30. de la rougeolle dans sa Résidence.

La Comtesse d'Essex, Epouse du Chevalier Conyers d'Arcy, est morte à Londres.

La Princesse d'Avellino est morte à Bologne.

Le Sénateur Comte de Spaar est mort à Stockholm.

Le 3. Septembre mourut à Nancy Mr. Bourcier, premier Président du Parlement de Lorraine. Voyez l'Article de Lorraine.

F I N.

T A B L E

# T A B L E

## D E S A R T I C L E S

Du mois d'Octobre 1726.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page	247
ARTICLE II. <i>Espagne &amp; Portugal.</i>		258
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		267
ARTICLE IV. <i>France &amp; Lorraine.</i>		275
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		293
ARTICLE VI. <i>Pologne &amp; Nord.</i>		301
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>		320
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages &amp; Morts.</i>		

